



C.T.R Côte d'Azur

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Fondée en 1955. Membre fondateur de la confédération mondiale des activités subaquatiques



'Constitution d'une source d'information

**pouvant prendre la forme
d'un cahier des charges,**

**à l'usage des candidats
au MF1'**

Mémoire présenté par Jean-Philippe KELLER, en vue de l'obtention du titre
d'Instructeur Régional

PLAN

Définitions

Introduction

1. Comment faire pour devenir moniteur de plongée FFESSM ?	Page 2
1.1. Chercher l'information par tous moyens	Page 3
1.1.1. La culture du club	Page 3
1.1.2. La recherche minutieuse	Page 5
1.2. Chercher l'information sur Internet	Page 6
1.2.1. La démarche de recherche sur Internet	Page 6
1.2.1.1. Premier constat sur les recherches d'informations	Page 26
1.2.2. Devenir moniteur dans d'autres activités sportives	Page 28
1.2.2.1. Premier constat sur les recherches d'informations	Page 35
1.3. Chercher l'information sur le site de la FFESSM	Page 36
1.3.1. La démarche de recherche par mot clé.	Page 36
1.3.2. La FFESSM : Rappel simple d'organisation	Page 37
1.2.2.1 Commissions	Page 37
1.2.2.2 Organismes déconcentrés	Page 37
1.3.3. Une mission du comité régional	Page 39
2. Constitution d'une source d'information	Page 40
2.1. Cahier des charges	Page 41
2.1.1. Présentation des questions du cahier des charges	Page 42
2.2. Réponse au Cahier des charges	Page 45
2.2.1. Chapitre 1: Définitions générales	Page 46
2.2.2. Chapitre 2: Information	Page 61
2.2.3. Chapitre 3: Inscription	Page 63
2.2.4. Chapitre 4: Préparation	Page 70
2.2.5. Chapitre 5: Examen	Page 76
2.2.6. Chapitre 6: Moniteur	Page 87
2.3. Vision complète du cursus MF1 (Résumé)	Page 88
Conclusion	Page 89

Annexes :

Annexe 1 :	Calendrier national	(Ch 2 question 2)
Annexe 2 :	CTR	(Ch 2 question 2)
Annexe 3 :	Codep	(Ch 2 question 2)
Annexe 4 :	Livret pédagogique	(Ch 4 question 2.2)
Annexe 5 :	Manuel du moniteur	(Ch 4 question 2.4.3)
Annexe 6 :	Subaqua	(Ch 4 question 4)
Annexe 7 :	CTN Info	(Ch 4 question 4)
Annexe 8 :	Liste des sujets	(Ch 4 question 4)
Annexe 9 :	Charte et règlement des jurys	(Ch 5 question 1.1)
Annexe 10 :	Charte MF1	(Ch 6 question 1)
Annexe 11 :	Charte Qualite CTR Normandie	



Sites Internet :

- www.ffessm.fr
- anmp-plongée.com
- ctr.crea.free.fr
- www.ffessmcotedazur.com/cd83
- www.ffessmcotedazur.com/cd06
- www.plongee-sous-marine.fr
- www.sagascuba.com/francais/
- www.aquadomia.com
- www.plongee-mag
- www.cip-guadeloupe.com
- fr.answers.yahoo.com
- www.sous-la-mer.com
- www.passion-plongee.com
- forum.ucpa.com
- www.cmas.ch
- www.united-divers.net
- www.ssi-france.com
- www.glenans.asso.fr
- www.fft.fr/cms-fft
- www.moniteur-cycliste.com
- focalserv.univ-lyon1.fr/moniteur-ski.html

Bibliographie :

- Moniteur de plongée 'l'envie d'enseigner une passion' Claude Duboc Instructeur National FFESSM copyright 2005
- Rapport d'activités du Collège des Instructeurs Cote d'Azur Année 2006



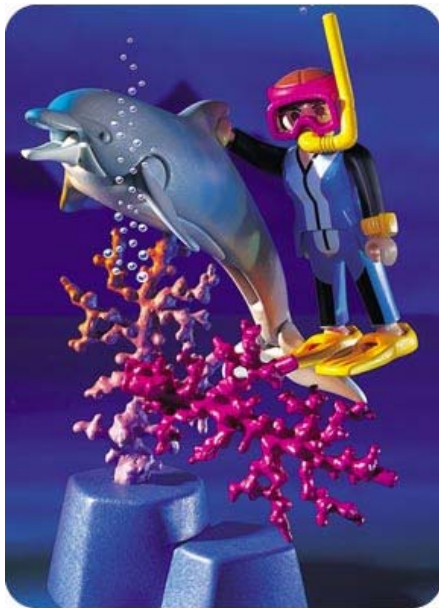
Remerciements :

J'ai la chance, grande chance d'avoir été aidé, conseillé et encouragé par de nombreuses personnes de grande compétence.

J'ai l'occasion ici, de les remercier tous, très vivement et de leur exprimer le témoignage de ma profonde reconnaissance.

Je voudrais tout particulièrement témoigner ma reconnaissance et mon estime à Philippe Bernardi et Philippe Poinboeuf et à mes deux parrains Jacques Langbour et Philippe Exiga.

Je voudrais encore marquer une attention particulière à Laurence, mon épouse depuis le 7/7/7.



Définition

La licence :

Par sa licence fédérale un plongeur fait partie de la fédération. Il peut alors profiter de tous les avantages liés à son statut.

Le plongeur fait partie du comité régional, duquel dépend le club qui lui a fourni sa licence.

CODEP : Comité départemental

Au sein de la commission plongée en scaphandre (Technique), il existe un découpage départemental qui a en charge différentes missions dont celle d'assurer le relais de la politique fédérale nationale et régionale.

CTR : Commission Technique Régionale

Au sein de la commission plongée en scaphandre (Technique), il existe un découpage régional qui a en charge différentes missions, dont celle d'assurer le relais de la politique fédérale nationale.

Cahier des charges (définition Petit Larousse 1999)

- Document écrit qui, dans le cadre d'un contrat administratif, détermine les obligations réciproques de l'administration et de son co-contractant.

- Recueil des caractéristiques que doivent présenter un matériel, une réalisation technique à l'étude ou en cours de réalisation.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Cahier_des_charges

Un **cahier des charges** vise à définir exhaustivement les [spécifications](#) de base d'un [produit](#) ou d'un service à réaliser. Outre les spécifications de base, il décrit ses modalités d'exécution. Il définit aussi les objectifs à atteindre et vise à bien cadrer une mission. En interne, le cahier des charges sert à **formaliser les [besoins](#)** et à les expliquer aux différents acteurs pour s'assurer que tout le monde est d'accord. Il sert ensuite à sélectionner le [prestataire](#) et à organiser la relation tout au long du [projet](#). Il est considéré comme un [référentiel contractuel](#) partagé par le prestataire et l'équipe interne, ce qui en fait un **outil fondamental** de [communication](#) du [chef de projet](#).

Le cahier des charges est un document contractuel. Il permet de remplir l'[obligation générale d'information](#) du vendeur ou du prestataire vis-à-vis de son client ([code de la consommation](#), Livre I^{er}, titre I^{er}, chapitre I^{er}).

MJSVA : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Introduction

Que faire pour devenir moniteur de plongée FFESSM ?

Cette question apparemment simple entraîne automatiquement en cascade d'autres questions :

Où trouver l'information complète ? Qui peut me renseigner précisément ?

Quelles sont les dates proposées et à quel endroit ? Pour quel budget ?

Quel est le contenu des programmes ? Combien de temps dure la préparation ?

Quelles sont les conditions d'admission ? Où s'inscrire ?

Comment faire ?

Comment faire ?

Comment faire ?

Le candidat est demandeur d'un éclairage et de conseils sur ce qui est attendu au MF1.

Il doit se faire une idée et ne sait pas forcément où trouver les bonnes informations en réponses à toutes ses questions.

Toutes les réponses obtenues sont donc importantes et vont conditionner l'organisation de son planning de préparation, en vue de l'examen.

Où chercher les informations ?

Le candidat au MF1 peut utiliser plusieurs axes de recherche :

- Dans son entourage direct, au niveau du club et au niveau des connaissances d'anciens candidats.
- Sur Internet par le biais d'un moteur de recherche et de mots clés.
- Sur le site de la fédération FFESSM.

L'usage d'Internet est très précieux. C'est un outil indispensable d'aide et de recherche des données.

Pour autant, trouve-t-on une description globale de ce qui est nécessaire pour devenir moniteur FFESSM ?

Est-ce que l'on trouve une telle description d'un cursus pour devenir moniteur dans d'autres activités sportives ?

L'information précise existe mais elle est trop souvent enfouie dans une énorme masse d'informations pas toujours intéressantes, parfois même obsolètes ou inexactes.

La recherche efficace de l'information passe par la connaissance de l'organisation de notre fédération délégataire.

Pour apporter ma pierre à un édifice existant et déjà imposant, je propose la constitution d'une source d'informations, à l'usage des candidats au MF1, sous une forme nouvelle, sous la forme d'un cahier des charges.

Le cahier des charges présente toutes les questions classées par chapitre que se pose un candidat, dans sa progression vers l'examen du MF1.

Les réponses à chaque question, se déclinent en détail, et font du cahier des charges une source d'informations concrètes, accessible à tous et directement utilisable aux candidats MF1.

Un résumé complète la vision du cursus du Moniteur fédéral 1^{er} degré.

1. Comment faire pour devenir moniteur de plongée FFESSM ?

Certifications de plongeurs : (Source : Site ffessm.fr)

	Hommes	Femmes	Total 2006	2005	2004	2003	2002	2001
Niveau 1	17109	9255	26364	26544	26333	27854	29944	30741
Niveau 2	7023	2858	9881	9862	9945	9907	10341	10043
Niveau 3	3037	968	4005	4044	3963	3864	4024	3816
Niveau 4	852	156	1008	1143	1190	1127	1130	1135

Certifications d'enseignants : (Source : Site ffessm.fr)

	Hommes	Femmes	Total 2006	2005	2004	2003	2002	2001
MF1	494	87	581	624	503	501	623	600
MF2	63	10	73	55	70	77	62	51
B.E.E.S 1	53	12	65	78	56	57	57	62
B.E.E.S 2	11	2	13	14	14	18	11	15
B.E.E.S.3	0	0	0	1	2	0	0	0

Sans aucune étude statistique, mais par une simple interprétation des tableaux de certifications de plongeurs et d'enseignants (Source : Site ffessm.fr), il apparaît dans les années 2001 à 2006, un potentiel compris entre 600 et 1000 plongeurs par année, pour s'intéresser à devenir candidat au MF1.

En conservant par hypothèse cette tendance pour les années à venir, on rencontre le même nombre de plongeurs pour se poser inévitablement les mêmes questions :

Comment faire pour devenir moniteur de plongée FFESSM ?

Comment faire pour - trouver l'information complète du cursus du MF1,
- trouver l'information pour l'inscription aux différentes sessions existantes.
- trouver l'information sur le contenu attendu aux épreuves,
- trouver l'information sur les critères de réussite
- trouver l'information sur le déroulement de l'examen, etc....

La recherche des informations pour devenir moniteur fédéral ne semble pas simple. Cela est bien souvent confirmé, par de nombreux candidats au MF1, dans notre entourage proche.

Il semblerait même, bien plus facile, de trouver les informations pour passer le MF2 que le MF1...
Cela a de quoi surprendre.

Comment faire ?

Avec de la volonté et de l'endurance, on arrive à tout, pourtant je suis certain qu'il n'y a aucune volonté de faire barrage à la diffusion de l'information.

Pour trouver tous les renseignements, à part l'hypothèse d'être pris en charge par quelqu'un qui sait très précisément ce qu'il faut faire, il convient :

- de demander à son entourage
- de chercher dans les revues spécialisées
- d'utiliser les outils de recherche appropriés : Informatique, Internet

Internet est devenu un outil incontournable, pour tout le monde, et en particulier pour chercher les informations dont un candidat MF1 a besoin.

1.1. Chercher l'information par tous moyens

Un candidat au MF1 peut utiliser différentes pistes de recherche pour trouver l'information nécessaire à sa préparation à l'examen.

- Internet est bien sûr l'outil de référence, pour l'aide et la recherche des informations.
- Sur le site de la fédération, toutes les informations sont présentes, mais il faut savoir où les trouver.
- D'autres pistes de recherche sont souvent utilisées en premier lieu et varient selon :
 - o la culture du club où évolue le candidat.
 - o l'existence d'autres MF1 ou anciens candidats MF1, qui ont déjà présenté leur examen.

1.1.1. La culture du club

Du baptême jusqu'au Niveau 3, le plongeur a progressé dans une structure Club et il a passé sa formation et ses examens, à l'échelon local, sous l'organisation interne d'un Club.

Qualification de plongeur	Organisation de l'examen
N1	Interne au Club
N2	Interne au Club
N3	Interne au Club

Au Niveau 4, pour une grande majorité, le plongeur va suivre les conseils du responsable technique de son Club et passer son Niveau 4 dans la structure qu'on lui propose.

La 'culture du club' au niveau des examens, c'est de conseiller une cession d'examen, là où un aîné du club a déjà passé son examen. Il s'agit de copier l'expérience sans ajouter aucune réflexion.

Exemple de discours club : *'Depuis toujours, le club envoie ses candidats ici. On y est connu !!! Tu verras ...'*

Qualification d'encadrant	Organisation de l'examen
N4	CTR Cf <i>Manuel du moniteur Niveau 4</i> *
MF1	CTR Cf <i>Manuel du moniteur MF1</i>
MF2	CTN Cf <i>Manuel du moniteur MF2</i>

* (Cf *Manuel du moniteur Niveau 4*)

L'examen du brevet de plongeur Capacitaire Niveau 4 relève de l'autorité de la commission technique régionale. Les sessions de cet examen peuvent être organisées à l'échelon régional, départemental ou Club, mais il revient au Président de la CTR de désigner le Président du jury et le délégué de la CTR.)

Comme toutes les structures clubs sont potentiellement susceptibles de pouvoir organiser à la demande un examen de Niveau 4, le plongeur ne prend jamais réellement conscience que l'organisation de l'examen Capacitaire Niveau 4 dépend de la responsabilité d'une CTR et non pas de l'organisation interne d'un Club.


C'est ainsi que pour sa préparation au MF1, le plongeur va garder la même logique qu'il connaît, et qu'il a toujours vue appliquée. On lui conseil tels ou tels clubs ou centres fédéraux qui sont support d'organisation de l'examen et il va rechercher les stages et examens par le biais de ces mêmes clubs ou centres fédéraux qu'on lui a proposé.

- Recherche par le biais des clubs

Pour sa présentation au MF1, le plongeur en ignorant qui organise réellement les examens, va chercher au niveau des clubs, un centre qui organise une cession d'examen.

De plus les clubs n'informent pas qu'ils sont organisateurs d'un cession de stage et/ou examen par délégation de telle ou telle CTR.

Exemple d'information sur le site d'un club lambda où la CTR organisatrice n'est pas mentionné.

<p>Formation : MF1</p> 	<p>Descriptif : Formation moniteur fédéral 1° Comprend : Stage Final du 29 Octobre au 02 Novembre 2007, Examen le 03 & 04 Novembre 2007, Niveau requis : Niveau IV Conditions préalables : 18 ans, Certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine délivré par un médecin fédéral ou un médecin avec un CES du Sport, Licence FFESSM (délivrable sur place), Niv IV, Date de formation : Stage Final du 29 Octobre au 02 Novembre 2007 date d'examen : Examen le 03 & 04 Novembre 2007,</p>
---	--

Chercher une structure organisatrice du monitorat fédéral, à partir de la liste des clubs existants, complique la démarche de recherche, et ceci, sans prendre en compte le paramètre de la période souhaitée.

Un Club peut se montrer apte et disponible pour recevoir de la part d'une CTR, la délégation d'organisation de stages et examens MF1. Mais ce n'est pas le Club qui est le décideur final.

Ainsi, le plongeur qui ne raisonne pas 'Commission Technique Régionale' pour obtenir la liste des clubs qui ont délégation d'organisation du cursus MF1, perd du temps et de l'énergie.

- Recherche par le biais du centre fédéral


Certains Comités Régionaux organisent leurs stages et examens MF1 uniquement dans le centre fédéral qui est situé géographiquement dans leur comité.

Certains Comités Régionaux qui n'ont pas de centre fédéral sur leur comité, organisent traditionnellement des stages et examens MF1 toujours dans le même centre fédéral d'un autre comité.

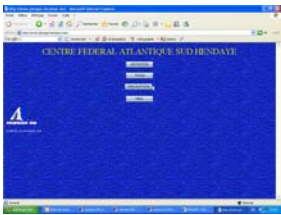




L'approche est trompeuse pour le plongeur qui observe que le centre fédéral renseigne et propose sur toutes les activités, stages et examens fédéraux.

Le centre fédéral au même titre qu'un club est une structure d'accueil qui a délégation de la CTR pour organiser certaines activités fédérales.

C'est presque une solution de facilité, que de pouvoir passer tous les stages et examens au même endroit.

	<p>Source : Site ffessm > Accès rapide > les centre fédéraux</p> <p>Pour accéder aux différents sites des centres fédéraux, il suffit de cliquer sur les liens proposés.</p>
---	--

Il existe cinq centres fédéraux :

<p>Centre Atlantique Sud</p> 	<p>Centre Bretagne</p> 	<p>Comité Centre</p> 
<p>Comité Normandie</p> 	<p>Comité Provence</p> 	

L'accès aux différents sites des comités régionaux nous donne une liste des dates pour les différents stages initiaux, finaux et examens MF1 proposés au cours de l'année. Mais il n'y a guère d'autres informations, à l'usage des candidats au MF1.

Le comité Normandie mets en ligne une charte Qualité MF1, mais cette charte est davantage orientée 'administration du suivi des stagiaires MF1' et n'est pas directement destinée à l'usage des candidats MF1. Cf. annexe 11 : Charte Qualité CTR Normandie

1.1.2. La recherche minutieuse

Certains candidats effectuent des recherches d'informations, seuls.

- Soit de leur propre choix, car ils souhaitent se débrouiller sans l'intermédiaire du club d'appartenance, et sans l'aide et l'appui de quiconque.
- Soit par nécessité, car ils rencontrent des difficultés de se renseigner auprès de personnels suffisamment renseignés et compétentes sur ce sujet précis.

Ces recherches minutieuses et systématiques partout et sur tout, peuvent s'avérer fort coûteuses en temps de recherche et en énergie.

Le proverbe confirme : 'Celui qui ne sait où aller... risque fort de ne jamais y arriver...'

C'est ainsi que la recherche d'information doit s'organiser autour d'une démarche construite.

- Il faut chercher sur Internet, par l'utilisation de mots clés bien choisis.
- Il est une bonne idée également, d'utiliser ses connaissances d'organisation de la fédération, pour cibler les recherches sur le site officiel de la fédération :
 - La plongée technique est gérée par la commission 'plongée en scaphandre (technique)'
 - La fédération est gérée en organisme déconcentré. C'est un comité régional qui gère la mise en place de formation stage et examen MF1

C'est donc logiquement que la recherche se fait au niveau de la commission : 'plongée en scaphandre (technique)', puis au niveau de la commission technique régionale. Evidemment, c'est toujours plus facile, une fois qu'on sait où trouver.....

1.2. Chercher l'information sur Internet

1.2.1 La démarche de recherche sur Internet

L'information souhaité permet au candidat d'avoir un premier éclairage sur ce que représente globalement le MF1 et sur la charge de travail qui lui sera demandé avant de présenter l'examen.

L'attendu des recherches sur Internet est d'obtenir entre autres :

- Un descriptif du cursus de formation.
- Un planning annuel des dates des épreuves et des lieux d'examen
- Un descriptif des actions à faire pour l'inscription
- Un explicatif de la conduite à tenir pour la préparation aux épreuves décrites.

Pour obtenir toutes les informations sur l'objectif :

'Comment devenir moniteur de plongée FFESSM ?' ou 'Comment devenir MF1 ?'

Il nous faut un moteur de recherche et des mots clés adaptés.

- Le moteur de recherche

Les moteurs de recherche '**Google**' et '**Yahoo**' ont été utilisés.

Ils sont standards, efficaces et bien connus des internautes.

- Les mots clés utilisés

Pour la recherche des informations, différents mots clés sont employés entre autres :

- '*moniteur plongée*'
- '*devenir moniteur*'
- '*moniteur FFESSM*'
- '*forum plongée*'
- '*MF1 plongée*'
- ...

C'est ainsi que le résultat de la sélection se fera à la fois, sur le titre des sites et sur le contenu des sites, en fonction de la présence et de l'association des mots clés entre eux :

'moniteur', 'plongée', 'moniteur de plongée', 'devenir moniteur', 'FFESSM' 'forum plongée', 'MF1' ...etc.....

Le résultat des recherches se résume à une liste d'accès, à toutes sortes de sites pour :

- des écoles de plongée, qui font la promotion de leur activité en France ou à l'étranger
- des forums de plongée
- des bribes d'informations sorties de leur contexte

La liste n'est pas exhaustive.

Voici quelques exemples que l'on trouve de prime abord, comme résultat des recherches à la sélection des mots clés.

Exemple	Adresse des sites Internet	Intitulé de présentation des sites Internet
1	www. plongee -sous-marine.fr	Devenez Moniteur(trice) de plongée sous-marine
2	www.sagascuba.com/francais/articles/métier/ moniteur .html - 8k –	attitudes C Verdier
3	www. aquadomia .com/ - 20k -	Aquadomia Devenir moniteur de plongée : durée et coût - l'école de plongée ..._
4	www. plongee-mag .net/ - 31k -	Articles Plongée Mag
5	www.ffessm.fr	MF1 on vous aime
6	www.cip-guadeloupe.com	Cip Guadeloupe Comment DEVENIR Moniteur
7	fr.answers.yahoo.com	forum yahoo "Comment devenir moniteur de plongée?"
8	www.plongeur.com	forums plongée
9	www.passion-plongee.com/forum/	Forum Passion-Plongée, la communauté des plongeurs
10	www.sous-la-mer.com/	forums plongée
11	forum.ucpa.com/showthread.php	Forum UCPA - devenir mono de plongée !

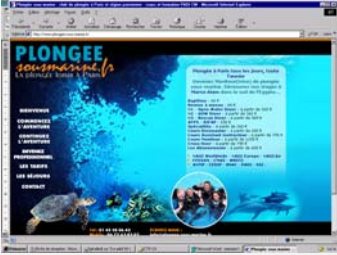
Il existe également des réponses intéressantes, mais pour des organismes de plongée autres que la FFESSM.


La liste n'est pas exhaustive.


Exemple	Adresse des sites Internet	Intitulé de présentation des sites Internet
12	www.cmas.ch.	Devenir Moniteur de plongée CMAS.CH
13	www.united-divers.net	Devenir moniteur Padi
14	www.ssi-france.com	SSI

Bien sûr, il n'est pas envisagé de reproduire le contenu de tous les sites visités....

Un extrait de chaque exemple est présenté, afin de constater si l'information générée correspond à tout ou partie de notre demande de recherches.

Exemple 1 : Extrait du site : www.plongee-sous-marine.fr	Intitulé de présentation : Devenez Moniteur(trice) de plongée sous-marine 	Remarque
<p>Les étapes pour devenir plongeur professionnel</p> <p>Rejoignez nous et vivez dans un monde que vous n'auriez jamais pu imaginer ! En tant que Professionnel de la plongée sous-marine de loisir, vous vivez ce qui pour les autres reste du domaine du rêve.</p> <p>Rejoignez l'Aventure ! Vous êtes intéressé par une formation de Cadre en plongée ? Plusieurs solutions s'offrent à vous. En France, la pratique sportive est régie par une loi-cadre : la loi du 16 juillet 1984 modifiée plusieurs fois, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (APS). Elle traite de nombreux domaines dont certains visent directement notre activité.....</p> <p>Où trouver les textes officiels ? De nombreux décrets et arrêtés complètent la loi-cadre ; Ce sont des textes d'applications qui précisent certains points et les appliquent à un cadre particulier. Vous pouvez consulter les textes suivants sur le site du ministère de la jeunesse et des sports www.jeunesse-sports.gouv.fr dans leur version intégrale : - loi-cadre de 1984 modifiée 2003, avec articles du www.legifrance.gouv.fr. ... Champ d'application : Ce texte concerne uniquement les établissements d'APS, c'est-à-dire aussi bien les associations que les sociétés organisant la pratique de l'activité de plongée.....</p>		

<p>Exemple 2 :</p> <p>Extrait du site : www.sagascuba.com/francais/articles/metier/moniteur.html</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>SAGA - Articles sur les métiers de la plongée.</u></p> 	<p>Remarque</p>
<p>C'est une question d'attitude (Paru dans Octopus) Par Cédric Verdier</p> <p>Le moniteur de plongée nous a trop longtemps habitué à une allure de Lino Ventura en néoprène, plus enclin à nous gratifier d'un commentaire bien senti sur nos capacités aquatiques qu'à nous féliciter des faibles progrès que nous faisons. Mais ce temps là est révolu.</p> <p>Je ne pense pas que beaucoup d'apprentis plongeurs aiment participer à des séances d'humiliation collective et encore moins passer dans le moule d'une discipline de fer peu propice à un apprentissage sans stress. La plongée a changé et ses encadrants le doivent également. Le plongeur est aujourd'hui demandeur d'une plongée en tant qu'activité de loisir, pratiquée si possible en famille. Mais surtout la plongée n'est plus qu'une activité parmi d'autres activités, et l'époque des mono-maniaques passionnés semble maintenant éteinte.</p> <p>Le moniteur de plongée doit tenir compte de cette mutation. Ce que chaque apprenti plongeur attend, ce sont avant tout des services adaptés à ses besoins, fournis dans une ambiance agréable.</p> <p>.....</p>		

Exemple 3 : Extrait du site : Aquaadomia.over-blog.com	Intitulé de présentation : Devenir moniteur de plongée : durée et coût - l'école de plongée ... AQUADOMIA L'ECOLE PARTENAIRE DE NOUVELLES FRONTIERES 	Remarque
	<p>Devenir moniteur de plongée : durée et coût publié par Vincent Défossez AQUADOMIA dans: Les dossiers d' Aquadomia Dimanche 04 Mars 2007</p> <p>Je veux devenir moniteur de plongée : combien de temps ça prend et combien ça coûte ? Pour répondre a cette question très souvent posée, et généralement par des personnes sans aucune expérience, je répondrais par une question. Pourquoi faire ?</p> <p>Ensuite tout dépend de votre choix :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - vous souhaitez juste faire bénévolement des formations de débutant en France a des amis : orientez vous vers l initiateur.2 - vous souhaitez encadrer des plongeurs à l'étranger en étant rémunérable : devenez alors dive master padi. !3 - Vous souhaitez encadrer bénévolement, et bientôt contre rémunération des que la loi française change....4 - Vous voulez être instructeur et employable partout dans le monde hors de France, devenez alors instructeur PADI5 - vous voulez être moniteur bénévole en France : après le niveau 4 vous faites un stage initial d une semaine puis un stage pédagogique d un mois puis un stage final avec examen d une semaine et vous etes MF1 si vous etes bon, pour un budget maximum de 3000 euros voire beaucoup moins en association.6 - vous voulez être moniteur rémunérable en France. Vous devez devenir BEES1 Brevet d Etat Educateur Sportif 1e degré <p>En résumé mon conseil : Pour pouvoir baptiser des amis dans un club en France faites le niveau 2 et l initiateur. Pour pouvoir emmener des gens en ballade en France faites le 2 3 4 et éventuellement l initiateur. Pour pouvoir emmener en ballade à l'étranger faites le rescue et le dive master. Pour pouvoir former à l'étranger faites l instructeur padi. Pour pouvoir en plus travailler en France faites le BEES 1.</p> <p>Ce que je vous conseille pour ma part : après le niveau 2 commencez par le rescue diver, emmagasinez de l'expérience avec un cursus de spécialité</p>	

<p>profonde, nitrox et naturalisme, enchaînez avec le niveau 3 combine au dive master. De cette façon la vous pouvez être un professionnel à l'étranger en un mois après votre niveau 2 !</p>	
<p>MYTHES ET REALITES DU METIER DE MONITEUR DE PLONGEE</p> <p>Devenir moniteur : D'abord, il faut passer un monitorat. Lequel ? Globalement, il existe pour un Français, deux types de diplômes. Le BEES1 qui est le seul diplôme en France et dans les DOM-TOM qui autorise son titulaire à enseigner contre rémunération. S'il adhère à la FFESSM, ce moniteur se verra remettre une carte de moniteur CMAS deux étoiles (confédération mondiale des activités subaquatiques) et pourra ainsi travailler dans presque toutes les mers du globe. Si le brevet d'état est long, cher, il est le garant d'une bonne formation. Pour celui qui veut aller plus vite, il y a une autre possibilité, passer un monitorat PADI Il faut bien l'avouer, cette formation est mieux reconnue à travers le monde et les possibilités d'emploi sont plus nombreuses. Souvent, les moniteurs Français ont les deux cartes... Mais est-ce suffisant ?</p> <p>L'exercice du métier : Il faut savoir que le moniteur de plongée évolue dans le monde des loisirs et du tourisme. Aussi, s'il ne parle pas au moins l'anglais correctement, souvent, ce moniteur restera au chômage !</p> <p>La rémunération : En ce qui concerne la paye, sachez d'emblé que vous ne serez jamais riche. Un bon centre de plongée vous paiera entre 1300 et 1500 euros brut par mois, et c'est déjà bien. Pour cela, il vous faudra travailler environs 50 à 60 heures par semaine, souvent sur six jours. publié par Bruno Dumoulin dans: Les dossiers d' Aquadomia</p>	
<p><u>Devenir initiateur de plongée FFESSM</u></p> <p>Vous êtes plongeur confirmé et vous aimeriez partager votre passion avec vos amis ou enfants, sans pour autant vous lancer dans un cursus long de monitorat ? Savez-vous que grâce à la FFESSM il vous est possible, dès le niveau 2, de devenir initiateur de plongée ce qui peut vous permettre de réaliser, dans des structures FFESSM, des baptêmes et des préparations aux formations jusqu'au niveau 2 ! Ce cursus est accessible dès le niveau 2,</p> <p>AQUADOMIA peut bien sûr vous dispenser cette formation de A à Z. Le prochain stage complet (avec stage initial, séances pratiques et examen) a lieu à Marseille du 27 octobre au 4 novembre. Inscrivez-vous vite, les places sont limitées. Ce stage peut être couplé également à une préparation physique et pratique niveau 4. D'autres stages ou formation à la carte peuvent être organisés sur demande, contactez-nous ! publié par Vincent Défossez AQUADOMIA dans: Info formations plongées</p>	



Formations accélérées FFESSM et PADI du débutant au Moniteur - Initiateur - Instructeur
SPECIALITES biologie, [recycleur](#), [nitrox](#), photo, secourisme, profonde, étanche, [trimix](#) ..

Professionnalisation

Formation [Dive Master](#) 6 à 12 jours

*** [Formation combinée Niveau 3 et Dive Master](#) 10 à 15 jours ***

Formation [Initiateur FFESSM](#) 2 à 8 jours

Formation [Niveau 4](#) 6 à 15 jours

Formation moniteurs [MF1 / BEES1](#) en stage pédagogique 2 à 20 jours.

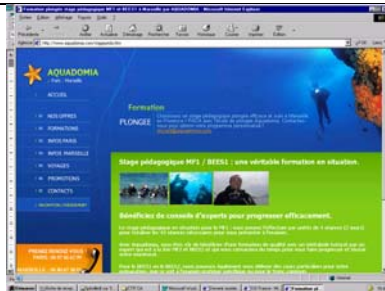
Formation [assistant Instructeur et Instructeur PADI](#) 4 à 10 jours.

Toutes les durées sont indicatives et dépendent de vos performances.

Remboursement de la différence si vous trouvez moins cher ailleurs* !

* Remboursement de la différence pour des prestations effectuées le même mois par des sociétés immatriculées en France et assujetties à la TVA dans un rayon de 15 kilomètres autour de Marseille avec un encadrement par moniteur BEES 2 et MF2 et pour le même effectif de participants, le même nombre de séances et les mêmes fournitures pédagogique, hors promotions.

Promotion à remarquer !!!



Stage pédagogique MF1 / 1 : une véritable formation en situation.

Bénéficiez de conseils d'experts pour progresser efficacement.

Le stage pédagogique en situation pour le MF1 : vous pouvez l'effectuer par unités de 4 séances (2 jours) pour totaliser les 43 séances nécessaires pour vous présenter à l'examen.


Avec Aquadomia, vous êtes sûr de bénéficier d'une formation de qualité avec un véritable tutorat par un expert qui est à la fois MF2 et BEES 2 et qui vous consacrera du temps pour vous faire progresser et réussir votre monitorat.


Pour le BEES 1 ou le BEES 2, nous pouvons également vous délivrer des cours particuliers pour votre préparation, que ce soit à l'examen pratique spécifique ou pour le tronc commun.


AQUADOMIA MARSEILLE - 79 rue Sauveur Tobelem - 13007

MARSEILLE - Vincent Défossez - 06 80 67 58 05 -


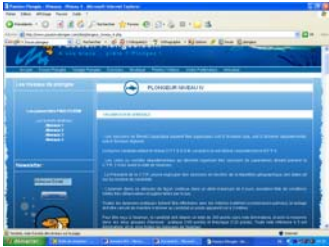
<p>Exemple 4 :</p> <p>Extrait du site : www.plongee-mag.net</p>	<p>Intitulé de présentation : Plongée Mag Actualités – Formation</p>	<p>Remarque</p>
	<p>Formation des moniteurs (01 Août 2000) Nouvelles perspectives avec Nouvelles Frontières. Formation des moniteurs Nouvelles Frontières travaille actuellement avec une cinquantaine de centres de plongée répartis dans le monde entier. Pour faire face au développement de son activité au niveau international et appliquer ses nouvelles options pédagogiques,</p>	
	<p>Actualités - Formation Les stages d'Eveline Verdier reprennent à la rentrée (09 Août 2005) On commence par la formation de moniteur PADI Les stages d'Eveline Verdier reprennent à la rentrée On commence par la formation de moniteur PADI.....</p>	
	<p>Actualités - Chronique Lettre ouverte au monde de la plongée par Daniel Mercier, président du CEDIP (04 Août 2004) Le CEDIP est né en 1973, lors de la création de l'ANMP, - les Guides de la Mer - en France ; ce syndicat ayant pour but de défendre la profession de moniteur de plongée et de rechercher les débouchés pour leur permettre de vivre de leur métier....</p>	
	<p>Actualités - Actualités Un communiqué de la FFESSM et de l'ANMP (28 Jul 2003) Projet de passerelles entre le Monitorat Fédéral premier degré et le Brevet d'État d'Éducateur Sportif du même niveau (BEES 1). Un communiqué de la FFESSM et de l'ANMP Le sujet vient de faire l'objet d'un communiqué de presse signé par les présidents de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et de l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée (ANMP)...</p>	
	<p>Archives – Formation Plongée Mag N°63 De nouvelles voies pour accéder au Brevet d'État de plongée Deux dossiers anciens viennent de trouver une issue sous la forme d'une modification du BEES 1 plongée. Les moniteurs fédéraux et les autres instructeurs voient certaines de leurs compétences reconnues sous la forme de dispenses ou d'allègement.</p>	
	<p>Actualités – Actualités 13 Avr 2005) Inscriptions en section plongée du Lycée G. de la Tour (Nancy) (Les élèves de troisième et seconde peuvent retirer un dossier jusqu'au 20 mai 2005. Inscriptions en section plongée du Lycée G. de la Tour (Nancy) Pour postuler, il suffit d'être titulaire d'un Niveau 1 et très motivé. Au programme de ce cursus un peu particulier :</p>	


<p>Exemple 5 :</p> <p>Extrait du site : www.ffessm.fr</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>MF1, on vous aime (CTN info N° 58 - Subaqua janvier/février 2004)</u></p> 	<p>Remarque</p>
<p style="text-align: center;">MF1, on vous aime CTN info N° 58 - Subaqua N° 192 - Janvier/février 2004</p> <p>Les contingences de l'actualité et les évolutions des règlements fédéraux font que nos Mf1 ou futurs Mf1 sont particulièrement choyés ces temps-ci. À l'heure où les avancées sont régulièrement oubliées au profit des doléances en tous genres, il était bon de manifester notre attachement.....</p> <p>Élargissement des prérogatives des Mf1 dans le cursus fédéral C'est la mise en place de "l'initiateur de club nouveau" qui a impliqué cet élargissement des prérogatives. Jusque-là les prérogatives du Mf1 telles qu'annoncées dans le Manuel du Moniteur ne couvraient aucunement la formation de cadres.....</p> <p>.....</p> <p>Jean-Louis BLANCHARD Président de la Commission Technique Nationale</p>		


<p>Exemple 6 :</p> <p>Extrait du site : www.cip-guadeloupe.com</p>	<p>Intitulé de présentation : il est moniteur Fédéral (MF 1 où 2) ... un livret pédagogique obligatoire pour devenir STAGIAIRE PEDAGOGIQUE</p> 	<p>Remarque</p>
	<p align="center">Comment DEVENIR Moniteur ?! Publié par : Eric , Le : Jul-17-2006</p> <p>Combien de fois on m'a demandé : c'est formidable votre métier, je veux devenir Moniteur, comment fait- on ??? Evidemment , tout fait rêver dans ces professions du sport et sans trop caricaturer on pense au moniteur de plongée bronzé qui discute poissons et techniques avec ses client(e)s favoris un verre à la main et qui balade des plongeurs sous l'eau !!! Soleil, bateau</p> <p>En France il excite 2 sortes de Moniteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Bénévole qui est diplômé par la FFESSM, il est moniteur Fédéral (MF 1 où 2) et exerce dans les associations. - le salarié diplômé par le ministère de la jeunesse et des sports, il est brevet d'état (BESS 1 où 2) et travaille dans des structures professionnelles. <p>Pour accéder à ces diplômes il faut d'abord être niveau 4 où équivalent puis suivre un stage initiale où une préformation qui délivrera un livret pédagogique obligatoire pour devenir STAGIAIRE PEDAGOGIQUE. A l'issu du stage, l'apprenti peut présenter l'examen de Moniteur.</p> <p>A vos palmes donc et bonnes bulles</p>	<p>Information</p>

<p>Exemple 7 :</p> <p>Extrait du site : fr.answers.yahoo.com</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Comment devenir moniteur de plongée? - Yahoo! Questions/Réponses</u></p> 	<p>Remarque</p>
	<p><i>Comment devenir moniteur de plongée?</i></p> <p><i>Je voudrai faire de la plongée mon métier. Connaissez vous les différents métiers associés et les moyens d'y parvenir? J'ai actuellement un niveau 2... Merci de m'informer.</i></p> <p>Meilleure réponse - Choisie par les votants</p> <p>C'est très variable. En France, dans le système FFESSM, il faut passer N4, puis N4 "capacitaire" ou E1, et disposer d'une autorisation spécifique (BESS). En Belgique, à la LIFRAS (système CMAS), il y a 4 niveaux de plongeurs, puis le monitorat.</p> <p>Certaines fédés opèrent une distinction entre les instructeurs (qui donnent cours) et les moniteurs (qui encadrent sur le terrain).</p> <p>Pour les moyens: plonger, plonger, et encore plonger, pour accumuler un maximum d'expérience, et ne pas se restreindre à un type de plongée. Il y a pleins de clubs qui organisent des stages, parfois même dans deux systèmes (CMAS - autre : PADI, ...).</p>	<p>Information</p>


<p>Exemple 8 :</p> <p>Extrait du site : Plongeur.com</p>	<p>Intitulé de présentation : Forums plongée Plongeur.com</p> 	<p>Remarque</p>
<p>Articles à rechercher Inscription obligatoire pour accéder au forum</p>		

<p>Exemple 9 :</p> <p>Extrait du site : www.passion-plongee.com/forum/</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Forum Passion-Plongée, la communauté des plongeurs</u></p> 	<p>Remarque</p>
 <p style="text-align: center;">ORGANISATION GENERALE Niveau 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sessions de Brevet Capacitaire peuvent être organisées soit à l'échelon club, soit à l'échelon départemental, soit à l'échelon régional. - Lorsqu'un candidat obtient le niveau IV F.F.E.S.S.M. complet il lui est délivré conjointement le B.F.P.S. - Les clubs ou comités départementaux qui désirent organiser des sessions de capacitaires doivent prévenir la C.T.R. 2 mois avant la date de l'examen. - 		<p>A faire remarquer !!!!</p>

<p>Exemple 10 :</p> <p>Extrait du site :</p>	<p>Intitulé de présentation : Forum plongée sous-marine</p> 	<p>Remarque</p>
	<p>Sujet sur le Forum plongée sous-marine</p> <p>Votre philosophie Pour vous la plongée, c'est ? Vous êtes plutôt plongeur écolo, mélanges ?</p> <p>Conseils & Techniques Toutes les petites astuces qui facilitent la vie du plongeur. Vous avez un trou dans votre stab ? Votre combinaisons ne sèche pas ?</p> <p>Récits de plongées & Anecdotes Racontez-nous vos aventures sous-marines les plus inoubliables, vos dernières rencontres incroyables ...</p> <p>Organisation d'une plongée Tous les éléments indispensables et conseils au bons déroulement d'une plongée (avant, pendant, après)</p> <p>Biologie sous-marine Cet espace est consacré à la biologie sous-marine. Ce n'est pas une encyclopédie, mais un lieu d'échange. Vous avez croisé une drôle de bête sous l'eau et vous voulez savoir de quoi il s'agit, c'est par ici !</p> <p>La plongée enfant Cette salle est destinée à toutes les discussions autours de la formation des enfants en plongée sous-marine.</p> <p>Médecine Ici on s'intéresse à l'aspect médical lié à la plongée sous-marine</p> <p>Entre Pros Section réservée aux guides et enseignants de plongée, toutes fédérations confondues.</p>	

<p>Exemple 11 :</p> <p>Extrait du site : forum.ucpa.com/</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Forum UCPA - devenir mono de plongée !</u></p> 	<p>Remarque</p>
<p>devenir mono de plongée ! (16/09/2003, 21h58)</p> <p>1-devenir mono ! soit professionnels patentés soit bénévoles les plongeurs niveau 2, accèdent au monitorat (encadrement de 0à 6m) sinon il faut aller jusqu'au niveau 4. Soit BEES détenteur d'un brevet d'état via (ministère jeunesse et sports) Soit MF1 via (ctr) Sujets pour les examens MF1 2003 Conformément aux décisions de la CTR de mai, vous trouverez ci joint les documents qui viennent d'être expédiés (au format papier) aux organisateurs d'examens MF1 CTR, instructeurs et délégués départementaux. Il s'agit des sujets MF1 à utiliser dès cet été sur les examens F1 et de la grille d'évaluation des sujets à renseigner à l'issue de l'examen par le délégué CTR.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Lettre d'accompagnement (MsWord, Ooo) · Sujets de pédagogie préparatoire (Pdf) · Sujets de pédagogie pratique (Pdf) · Sujets de pédagogie théorique (Pdf) · Fiche d'évaluation des sujets (Pdf) <p>Demander des renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au ministère de la jeunesse et des sports http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/formations/réglementation/bees5.asp#PLONGEE%20SUBAQUATIQUE - à la commission technique régional (ctr) - chez SSI pour le padi <p>ces passerelles mettent en place un accord qui permet aux niveaux 1 de la FFESSM et aux SSI Open Water Divers, de passer aisément d'un système à l'autre les prix sont minimum de 3.000 euros un mono débutant gagne 1000euros par mois bizz corail</p> <p>-----</p> <p>mono de plongée et autres (19/09/2003, 13h01)</p> <p>bonjour, lire le magazine : « plongeurs international » qui a un article ce mois ci " devenir mono" j'ai trouvé les infos sur Internet en tapant : MF1? BEES, ministère jeunesse et sport ...</p>		

<p>il te file surtout des textes réglementaires ... et surtout en contactant des centres de plongée et un moniteur qui te renseigne sur son parcours. pour s'inscrire au BEES, il faut être niveau 4, ou 3 et se soumettre a tests du ministère de la jeunesse et des sports, tu récupères les demandes inscription au club de plongée, et les dates des examens, Marseille, Niolon, Bretagne etc. un instructeur padi est un cmas 3 ou divemaster. c tout les parcours des monos sont assez différents a +</p> <p>ps; instructeur montagne j'ai vu la rubrique sur " ministère jeunesse et sport" avez vous des infos sur des centres de plongée privé pour passer un niveau 2 et 3</p>	
--	--

<p>Exemple 12 :</p> <p>Extrait du site : www.cmas.ch.</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Forum plongée sous-marine</u></p> 	<p>Remarque</p>
	<p>Moniteur de plongée une étoile M* CMAS.CH</p> <p>1. Objectifs Le moniteur de plongée une étoile M* s'occupe de la formation des plongeurs à l'échelon P* ainsi que des cours spéciaux niveau 1. Il peut fonctionner également comme assistant de cours dans le cadre des cours P**, P**plus et P*** sous la supervision d'un M** au moins.</p> <p>2. Equivalence CMAS Le brevet de moniteur M** est reconnu par la CMAS en tant que "Moniteur 1 étoile", respectivement "One star diving instructor".</p> <p>3. Conditions d'admission au cours de moniteur M*</p> <ul style="list-style-type: none"> A) Âge minimum : 18 ans révolus B) Attestation médicale d'aptitude à la plongée valide C) Brevet de moniteur de plongée P*** CMAS.CH valable, ou d'une formation jugée équivalente par la CMAS.CH D) Pouvoir justifier d'un minimum de 100 plongées <p>4. Conditions pour la clôture et la certification</p> <ul style="list-style-type: none"> A) Etre en possession d'une carte de membre de la FSSS de l'année en cours B) Etre en possession d'une attestation médicale d'aptitude à la plongée valide C) Avoir accompli durant l'année précédent l'examen au moins 20 plongées à une profondeur de 35-40 m. D) Pouvoir justifier plus de 200 plongées en eau libre E) Attestation établie par un directeur de cours P* actif qu'il a enseigné au moins 3 leçons théoriques et 5 leçons pratiques au niveau P* F) Attestation établie par le directeur d'examen ou par le M*** CMAS.CH sous contrat que toutes les conditions de tous les modules de formation ont été remplis. <p>5. Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> A) Module bases pédagogiques B) Module connaissances théoriques C) Module administration D) Module enseignement de la théorie P* et CS* E) Module enseignement de la pratique P* et CS* F) Module baptême de plongée 	

6. Délivrance

La réussite de l'examen M* est certifiée par la remise des documents suivants

- Carte double-face M* CMAS.CH

- Diplôme M*

- Autocollant M*

- Licence de moniteur de plongée

Le moniteur est enregistré en statut "actif" pour l'année en cours.

Standard M* CMAS.CH

Moniteur de plongée deux étoiles M** CMAS.CH

1. Objectif

2. Equivalence CMAS

3. Conditions d'admission au cours de moniteur M**

4. Conditions pour la clôture et la certification

5. Contenu de la formation

6. Délivrance

Standard M** CMAS.CH

Moniteur de plongée trois étoiles M*** CMAS.CH

1. Objectif

2. Equivalence CMAS

3. Conditions d'admission au cours M***

4. Conditions pour la clôture et la certification

5. Contenu de la formation

Standard M*** CMAS.CH

Tableau des plongeurs

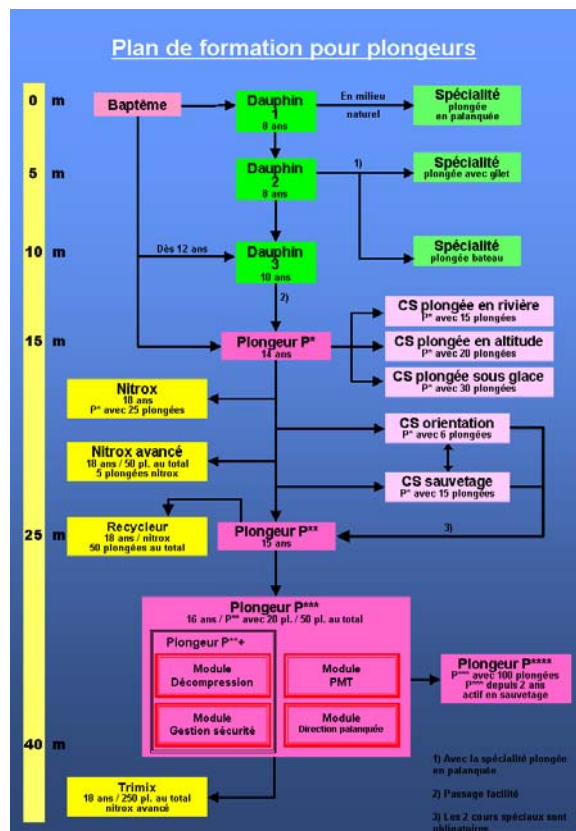
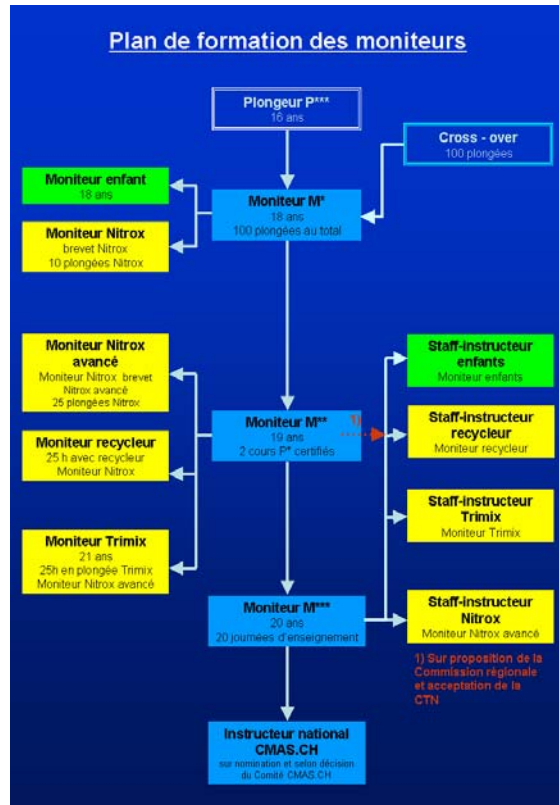
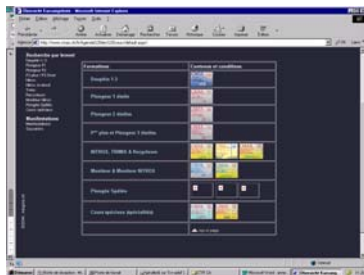



Tableau des moniteurs




Aperçu des cours

Sur cette page vous trouverez les dates des formations en cours. **Choisissez votre cours !**



<p>Exemple 13 :</p> <p>Extrait du site : www.united-divers.net</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Devenir Moniteur PADI Atlantis DC 5 étoile IDC Safaga</u> Devenir Moniteur PADI - Safaga - Egypte . En collaboration avec notre partenaire Atlantis Dive College, nous vous proposons de devenir Moniteur PADI</p> 	<p>Remarque</p>
<p>Calendrier des Monitorats PADI 2007 IDC IE</p> <p>De quoi avez-vous besoin pour participer à un IDC - IE Ci-dessous, la liste du matériel pédagogique obligatoire pour participer à un IDC - IE, les manuels et autres matériels pédagogiques sont en langue française.</p> <p>** Attention : Les produits marqués ** contiennent un autocollant d'identification nécessaire à la certification !</p> <p>-Les packages sont destinés aux candidats ne disposant d'aucun matériel pédagogique PADI et / ou venant d'une autre Fédération dans le cadre d'un stage passerelle.</p> <p>-Les candidats Divemaster / ou Assistant Instructeur, possédant déjà une partie du matériel obligatoire, compléterons leur matériel.</p> <p>.....</p>		

Exemple 14 : Extrait du site : www.ssi-france.com	Intitulé de présentation : SSI-France, Scuba Schools International dans les pays francophones, c'est le gage de bénéficier d'une formation de plongée personnalisée dispensée par de ... 	Remarque
	<p>Peu importe que vous ayez choisi de continuer vos études, commencer une nouvelle carrière ou ajouter une corde à votre arc ; devenir instructeur SSI est une expérience extrêmement enrichissante.</p> <p>COMMENT S'INVESTIR DANS LA FORMATION ?</p> <p>La formation longue. Vous êtes intéressé pour acquérir, à votre rythme, les connaissances et compétences nécessaires pour devenir instructeur SSI sans pour autant être actif tout de suite ? Vous pouvez démarrer dès aujourd'hui votre formation en suivant le programme d'instructeur SSI par le biais de la formation continue. Discutez en avec votre centre SSI.</p> <p>Crossover. SSI permet aux instructeurs certifiés par d'autres organismes reconnus, de devenir instructeur SSI en suivant un simple Crossover (passerelle). L'objectif de cette formation n'est pas de vous ré-apprendre votre métier d'instructeur mais de vous enseigner la philosophie et le système de formation SSI.</p> <p>COMMENT FAIRE ?</p> <p>Devenir instructeur SSI est aussi simple que de compter jusque 3 !</p> <ol style="list-style-type: none">1. Etudier le kit pédagogique à votre domicile. En étudiant votre kit pédagogique chez vous, en préalable à la formation, vous optimiserez votre temps et profiterez au maximum des informations qui vous seront dispensées pendant le cours.2. Suivre le cours de formation d'instructeur. Le programme de formation SSI met le focus sur les applications pratiques et les conditions réelles de situations de plongée. Une fois certifié, vous aurez l'assurance de posséder l'ensemble des connaissances et savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre profession.3. Commencer à enseigner. Le site internet www.ssieu.com propose une base de données de l'ensemble des offres d'emplois du réseau SSI. Vous pouvez y mettre votre CV en ligne, ou encore postuler aux annonces des centres SSI à la recherche de vos talents ! <p>Pour plus d'information, contactez votre <u>revendeur SSI</u>.</p>	

1.2.1.1. Premier constat sur les recherches d'informations

L'objectif des recherches d'information est de savoir : *'Comment devenir moniteur de plongée FFESSM ?'*.

Après cette première démarche de recherche sur Internet, et après beaucoup de temps consacré à lire une quantité d'informations riches et variées, une évidence s'impose comme premier constat : 'Ce n'est pas si simple d'obtenir des informations globales et précises pour devenir moniteur de plongée FFESSM'.

Exemple	Sites Internet & Intitulé de présentation	Pertinence de l'information
1	www.plongee-sous-marine.fr Devenez Moniteur(trice) de plongée sous-marine	Information et promotion d'une école de plongée multicartes à Paris
2	www.sagascuba.com/francais articles/métier/moniteur. - attitudes C Verdier	Article paru dans la revue : Octopus
3	www.aquadomia.com Devenir moniteur de plongée : durée et coût -	Information et promotion d'une école de plongée multicartes à Marseille et à Paris
4	www.plongee-mag.net Articles Plongée Mag	Articles parus dans la revue : Plongée Mag
5	www.ffessm.fr MF1 on vous aime	Article paru dans la revue : Subaqua
6	www.cip-guadeloupe.com Cip Guadeloupe Comment DEVENIR Moniteur	Information et promotion d'un centre de plongée en Guadeloupe
7	fr.answers.yahoo.com "Comment devenir moniteur de plongée?"	Questions et réponses sur un forum
8	www.plongeur.com	Questions et réponses sur un forum
9	www.passion-plongee.com/forum/ <u>Forum</u> <u>Passion-Plongée, la communauté des plongeurs</u>	Questions et réponses sur un forum
10	www.sous-la-mer.com forums plongée	Questions et réponses sur un forum
11	forum.ucpa.com/showthread.php <u>Forum UCPA - devenir mono de plongée !</u>	Questions et réponses sur un forum
12	www.cmas.ch. Devenir Moniteur de plongée CMAS.CH	Information et promotion sur le cursus plongée CMAS.CH
13	www.united-divers.net Devenir moniteur Padi	Information et promotion sur le cursus plongée Padi
14	www.ssi-france.com SSI	Information et promotion sur le cursus plongée SSI

Un des problèmes de l'utilisation d'Internet, qui ne concerne pas uniquement le domaine de la plongée, c'est de recevoir suite à une simple requête, un nombre extraordinairement élevé de réponses :

qui ne sont pas validées

et surtout

qui ne répondent pas forcément à la question posée initialement

Le choix des mots clés et de la combinaison des mots clés est très important pour cibler une recherche d'informations.

Faut-il pour autant multiplier les séquences de recherche, avec à chaque fois, un mot clé distinct ?

Serait-il possible de trouver 'simplement', sur une seule demande d'information, une réponse globale de : 'Comment devenir moniteur de plongée FFESSM ?'

1.2.2. Devenir moniteur dans d'autres activités sportives

Qu'est-ce qui est proposé sur Internet, aux pratiquants d'autres activités sportives, pour devenir moniteur ? Est-il possible de trouver une réponse globale dans leur activité sportive ?

Les moteurs de recherche 'Google' et 'Yahoo' ont été utilisés. Ils sont standards, efficaces et bien connus des internautes.


La recherche se fait sur la combinaison des mots clés suivant : '**devenir moniteur**'


Le résultat des recherches présente une liste d'accès, à toutes sortes de sites pour devenir moniteur dans différentes activités sportives telle que : voile, tennis, cyclisme ou ski.... ou à toutes sortes de sites pour devenir moniteur dans différentes activités non sportive comme : auto-école, secourisme.... La liste n'est pas exhaustive.

Exemple	Adresse des sites Internet	Intitulé de présentation des sites Internet
15	www.glenans.asso.fr/FR/moniteurs/cursus	<u>La formation moniteurs aux Glénans</u> Moniteur diplômé (Moniteur FFVoile, BE, BPJEPS), vous souhaitez encadrer bénévolement des stages : vous pouvez devenir moniteur aux Glénans en adhérant à ...
16	www.fft.fr/cms-fft/	FFT - Le tennis, un sport réservé à TOUS ! Pour devenir initiateur fédéral 2ème degré, il faut suivre 3 modules de 15 heures ... BEES 1er degré tennis (moniteur); BEES 2e degré tennis (professeur) ...
17	www.moniteur-cycliste.com/devenir-moniteur	Moniteur Cycliste Français Comment Devenir Moniteur de Cyclisme. En France, l'encadrement sportif rémunéré n'est possible que pour les détenteurs d'un brevet d'Etat. ...
18	focalserv.univ-lyon1.fr/moniteur-ski.html	<u>Devenir moniteur de ski, enrichir son CV de moniteur de ski</u> Les différents diplômes pour être moniteur de ski

Bien sûr, il n'est pas envisagé de reproduire le contenu de tous les sites visités....

Un extrait de chaque exemple d'activité sportive est présenté, afin de constater si l'information générée correspond à tout ou partie de notre demande de recherches.

<p>Exemple 15 :</p> <p>Extrait du site : www.glenans.asso.fr/FR/moniteurs/cursus</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>La formation moniteurs aux Glénans</u> Moniteur diplômé (Moniteur FFVoile, BE, BPJEPS), vous souhaitez encadrer bénévolement des stages : vous pouvez devenir moniteur aux Glénans en adhérant à ...</p> 	<p>Remarque</p>
	<p>Le Monitorat Fédéral FFVoile Il existe un seul Monitorat FFVoile mais il est organisé en options (croisière, catamaran, dériveur, planche à voile). Pour obtenir le Monitorat FFVoile dans l'option choisie, il est nécessaire de passer chacun des stades suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - La validation des pré-requis techniques pratiques et théoriques du support choisi ; 2 - La formation à l'enseignement du support ; 3 - La mise en situation pédagogique avec des stagiaires. <p>Ce dernier stade validé, on est reconnu Moniteur FFVoile, option croisière, catamaran, dériveur ou planche, selon le support choisi.</p> <p>> Voir le cursus Monitorat FFVoile Le cursus de formation est organisé en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Formation et validation du niveau technique et théorique (niveau 1 spi) 2 - Formation et validation du niveau pédagogique (niveau 2 spis) 3 - Mise en situation d'encadrement (niveau 2 spis) <p>Dans l'ordre, il est nécessaire de valider les étapes 1, puis 2, puis 3. Une fois la période de mise en situation avec des stagiaires effectuée et validée, vous pouvez être reconnu Moniteur FFVoile. En croisière, le Monitorat FFVoile permet d'encadrer des stages en navigation côtière. Suite à l'acquisition d'une solide expérience d'encadrement de stages 1 et 2 voiles, il est aussi possible d'encadrer en 3 voiles. Pour encadrer des stages au large, il est nécessaire d'obtenir la qualification "chef de bord haute mer FFVoile".</p> <p>1ère étape Formation et validation du niveau technique pratique et théorique > En savoir plus</p> <p>2ème étape Formation et validation du niveau pédagogique > En savoir plus</p> <p>3ème étape Mise en situation d'encadrement > En savoir plus</p>	<p>Existence d'un cursus détaillé</p>

<p>Exemple 16 :</p> <p>Extrait du site : www.fft.fr/cms-fft/</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>FFT - Le tennis, un sport réservé à TOUS !</u> Pour devenir initiateur fédéral 2ème degré, il faut suivre 3 modules de 15 heures ... BEES 1er degré tennis (moniteur); BEES 2e degré tennis (professeur) ...</p> 	<p>Remarque</p>
<p>Devenir enseignant</p> <p>STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT Les clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis proposent des services pédagogiques au sein d'une organisation générale de l'enseignement....</p> <p>FORMATION DES ENSEIGNANTS il existe deux types d'enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enseignants non professionnels (initiateurs fédéraux 1er degré ou 2ème degré) - les enseignants professionnels (titulaires d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif tennis 1er ou 2ème degré). <p>INITIATEURS FÉDÉRAUX Les besoins des clubs se situent autour de 14 000 initiateurs.</p> <p>ACTIVITÉS Ils sont chargés, à côté des brevetés d'Etat, d'enseigner au sein de l'école de tennis des jeunes (ou Club junior) d'un club affilié à la FFT. ...</p> <p>FORMATION Pour devenir initiateur fédéral 1er degré, il faut suivre 4 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - module "préformation" (au club ou comité départemental) : 15 heures - module "Mini-tennis 1er niveau" (au comité départemental) : 15 heures - module "initiation" (au comité) : 30 heures - module "stage en club" (au club) : 15 heures <p>Pour devenir initiateur fédéral 2ème degré, il faut suivre 3 modules de 15 heures (en général à la ligue) à choisir parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - module "Mini-tennis 2e niveau" - module "perfectionnement 1er niveau" - module "perfectionnement 2e niveau" - module "animation et développement" - module "organisation de l'enseignement et de la compétition" - module "préparation physique". <p>La formation continue des initiateurs se fait sous forme d'un recyclage tous les deux ans (obligatoire pour conserver le diplôme d'initiateur).</p> <p>ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS Ils sont environ 4400 en exercice dans les clubs affiliés à la FFT.</p>	<p>Existence d'un cursus détaillé</p>	

ACTIVITÉS

Les activités des enseignants professionnels ne se limitent pas à l'école de tennis des jeunes au sein d'un club affilié. Ils peuvent enseigner le tennis dans toutes les structures d'accueil et à tous les publics.

RÉGLEMENTATION

Pour enseigner le tennis contre rémunération, il faut être titulaire d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif option tennis (BEES).

Il existe 3 brevets d'Etat pour le tennis :

BEES 1er degré tennis (moniteur)

BEES 2e degré tennis (professeur)

BEES 3e degré tennis (maître-professeur)

DIPLÔMES ET FORMATIONS

Le BEES 1er degré tennis (monitorat)

Il comprend 2 parties :

- partie commune à tous les sports (appelé aussi tronc commun)
- partie spécifique tennis.

1. partie commune

Pour s'y présenter, il faut être secouriste et avoir 18 ans.

2. partie spécifique

Pour s'y présenter, il faut être titulaire de la partie commune, être ou avoir été au classement de 15, être titulaire des diplômes de J.A.E. 1 (juge-arbitre de rencontres par équipes 1er niveau) et J.A.T.1 (juge-arbitre de tournois 1er niveau). Elle s'obtient par examen ou en contrôle continu.

La formation se fait en candidat libre ou dans des organismes de formation.

La formation proposée par la FFT a lieu dans des centres fédéraux interrégionaux ( [Liste des centres fédéraux de formation BE1](#)).


....

La formation proposée par la FFT a lieu dans des centres fédéraux interrégionaux mis en place par la DTN : Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Normandie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes (Lyonnais et Dauphiné-Savoie), -

 [Liste des centres fédéraux de formation BE2.](#)

 [Formation au diplôme fédéral d'entraîneur de haut niveau](#) ⇨

 [Enseignant professionnel de tennis](#) ⇨

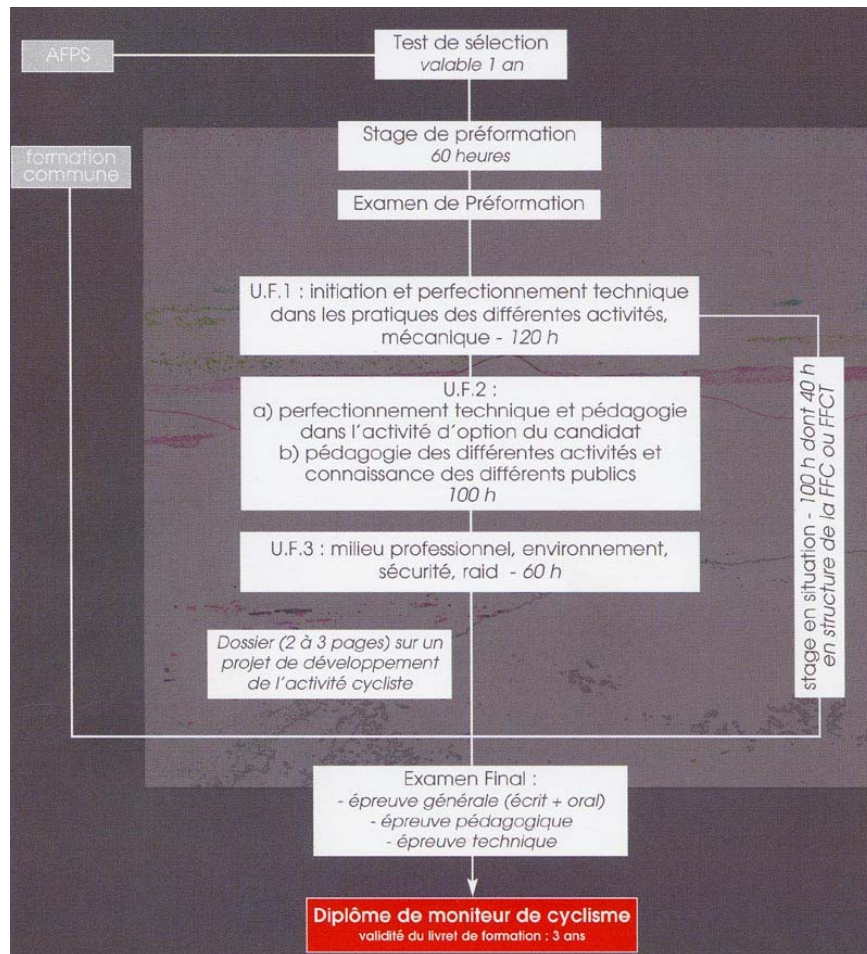
<p>Exemple 17 :</p> <p>Extrait du site : www.moniteur-cycliste.com/devenir-moniteur</p>	<p>Intitulé de présentation : <u>Moniteur Cycliste Français</u> Comment Devenir Moniteur de Cyclisme. En France, l'encadrement sportif rémunéré n'est possible que pour les détenteurs d'un brevet d'Etat. ...</p> 	<p>Remarque</p>
	<p>Comment Devenir Moniteur de Cyclisme</p> <p>En France, l'encadrement sportif rémunéré n'est possible que pour les détenteurs d'un brevet d'Etat.</p> <p>Pour le cyclisme, il existe le BEESAC (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités Cyclistes) qui confère à son titulaire le titre de « Moniteur de Cyclisme » et la qualification professionnelle nécessaire à l'enseignement, l'encadrement, l'animation et la promotion de toutes les disciplines cyclistes (VTT, route, BMX, cyclotourisme, piste, cyclo-cross...), dans tous les établissements et auprès de tous les publics.</p> <p>Qualités requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - une bonne condition physique - des bases techniques et mécanique vélo sur l'une des activités - le sens des relations humaines - une bonne connaissance de l'environnement des activités de plein air - des capacités pédagogiques - le sens des responsabilités pour conduire une activité à risque <p>La Formation</p> <p>La formation au Brevet d'Etat est composée d'une partie commune à tous les BE (anatomie, psychologie, législation, pédagogie, multimédia...) et d'une partie spécifique aux activités cyclistes. Cette dernière s'étend sur 340 heures de formation + un stage de 100 heures. Elle se déroule dans les CREPS ou les DDJS (6 centres en France : Poitiers, Vichy, Sospel, Besançon, Foix et Vallon Pont d'Arc).</p> <p>Voici un résumé du parcours de formation</p> <p>Pour avoir plus d'infos, ouvrez le lien suivant et écrivez 2 fois le mot de passe info : infos BEESAC</p> <p>Les conditions d'accès à l'examen final sont</p> <ul style="list-style-type: none"> - être âgé(e) de 18 ans - être titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) - réussir la formation commune - réussir le test de sélection et l'examen de préformation de la partie spécifique, puis suivre l'ensemble de la formation spécifique (340 heures) ou remplir les conditions de dispense (Brevet Fédéral 3ème degré FFC ou FFCT) 	<p>Existence d'un cursus détaillé</p>


L'inscription au test de sélection et tout autre renseignement s'obtiennent auprès de votre direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS). Vous pouvez aussi consulter le site du [Ministère de la Jeunesse et des Sports](#) pour obtenir le calendrier des formations et des examens, ou encore la liste des DDJS ?

Autre cursus de formation pour les professionnels de la montagne

Les détenteurs du diplôme d'Accompagnateur Moyenne Montagne (A.M.M.) peuvent aussi passer le Certificat de Qualification Complémentaire (CQC) à VTT. Cette formation, beaucoup plus courte (8 jours), ne délivre des prérogatives que pour l'encadrement du VTT. Il est exclu d'encadrer du BMX ou du cyclisme traditionnel.

[Renseignements sur le site du Ministère de la Jeunesse et des Sports](#)



<p>Exemple 18 :</p> <p>Extrait du site : focalserv.univ-lyon1.fr/moniteur-ski.html</p>	<p>Intitulé de présentation : Devenir moniteur de ski, enrichir son CV de moniteur de ski Les différents diplômes pour être moniteur de ski</p> 	<p>Remarque</p>
<p style="text-align: center;">DEUST Activités de Pleine Nature</p> <p style="text-align: center;">NOUVEAU: infos complètes et à jour sur Le site du DEUST APN</p> <p>OBJECTIFS Créé en 1999, le DEUST est un diplôme National de niveau Bac + 2 incluant des aménagements du calendrier de formation en fonction de votre situation. Ce DEUST permet et facilite la préparation au Brevet d'Etat Ski alpin et Nordique, nécessaire pour l'exercice de moniteur professionnel diplômé, sans pour autant exclure les candidats non impliqués dans le ski. Après deux années de formation en alternance Université/Entreprise, vous serez "Agent et animateur de développement des Activités de Pleine Nature", capable : d'animer et encadrer une activité, dans le secteur commercial ou associatif, de promouvoir des produits marketing,</p> <p>PROGRAMME Voir http://spiral.univ-lyon1.fr/17-SWF/page.asp?id=733 Les cours théoriques à l'Université ont lieu: - de mi-octobre à mi-décembre - de début avril à fin juin </p> <p>PUBLIC Pour intégrer le DEUST, vous devez être titulaire du BAC... ...cependant, les personnes ayant une expérience professionnelle peuvent candidater dans le cadre de la Validation des Acquis VAE Pour intégrer cette formation, vous devez avoir un projet professionnel lié au secteur des activités de pleine nature</p> <p>NIVEAU La plupart des étudiants qui postulent à notre DEUST souhaitent devenir moniteur de ski. Toutefois, différents cas de figure se présentent à vous pour suivre le DEUST Activités de Pleine Nature : 1/ Vous souhaitez vous orienter vers le monitorat de ski:</p> <p>VALIDATION Diplôme National de Niveau bac + 2, laissant la possibilité de préparer BEES Ski Alpin au cours du cursus</p> <p>MODALITÉS PRATIQUES </p>	<p style="text-align: center;">Existence d'un cursus détaillé</p>	

1.2.2.1. Premier constat sur les recherches d'informations

Qu'est-ce qui est proposé sur Internet, aux pratiquants d'autres activités sportives, pour devenir moniteur ?

Les résultats de la recherche sur la combinaison de mots clés : '**devenir moniteur**', présentent différentes activités sportives qui proposent directement un cursus plus ou moins détaillé de la progression vers le monitorat.

Dans leur activité sportive, les candidats au monitorat trouvent une réponse globale, concrète et directement utilisable qui permet de connaître les dates, les coûts, les durées de formation, les lieux de formation

Exemple	Sites Internet & Intitulé de présentation	Pertinence de l'information
15	<p>www.glenans.asso.fr/FR/moniteurs/cursus <u>La formation moniteurs aux Glénans</u> Moniteur diplômé (Moniteur FFVoile, BE, BPJEPS), vous souhaitez encadrer bénévolement des stages : vous pouvez devenir moniteur aux Glénans en adhérant à ...</p>	Existence d'un cursus détaillé
16	<p>www.fft.fr/cms-fft/ <u>FFT - Le tennis, un sport réservé à TOUS !</u> Pour devenir initiateur fédéral 2ème degré, il faut suivre 3 modules de 15 heures ... BEES 1er degré tennis (moniteur); BEES 2e degré tennis (professeur) ...</p>	Existence d'un cursus détaillé
17	<p>www.moniteur-cycliste.com/devenir-moniteur <u>Moniteur Cycliste Français</u> Comment Devenir Moniteur de Cyclisme. En France, l'encadrement sportif rémunéré n'est possible que pour les détenteurs d'un brevet d'Etat. ...</p>	Existence d'un cursus détaillé
18	<p>focalserv.univ-lyon1.fr/moniteur-ski.html <u>Devenir moniteur de ski, enrichir son CV de moniteur de ski</u> Les différents diplômes pour être moniteur de ski</p>	Existence d'un cursus détaillé

1.3. Chercher l'information sur le site de la FFESSM www.ffessm.fr

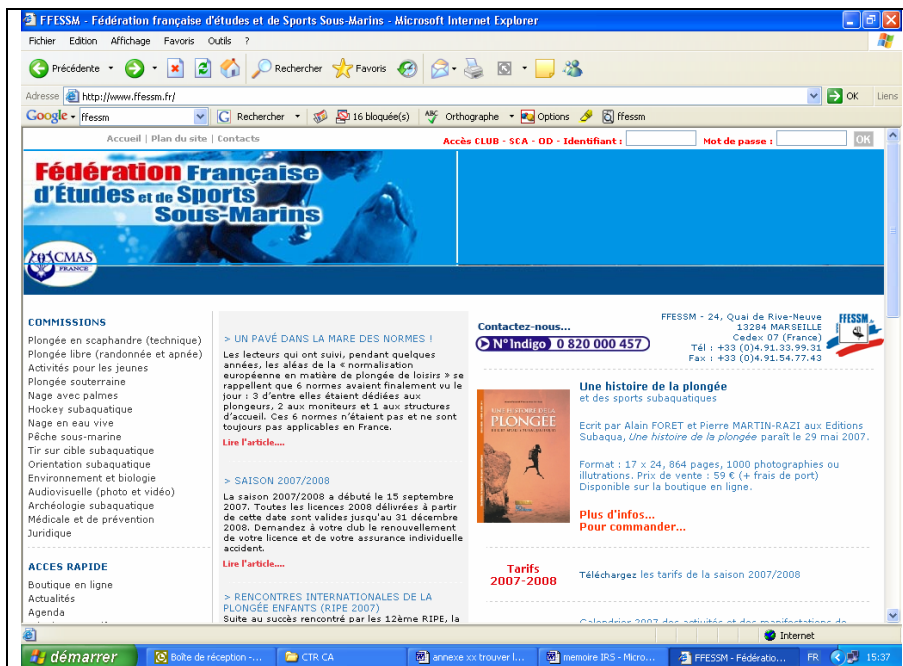
Le candidat au MF1, internaute, ne trouvant pas d'information satisfaisante par le biais d'un moteur de recherche et des mots clés, va chercher des informations en se connectant directement sur le site de la fédération française. Mieux vaudrait parler au bon Dieu qu'à ses apôtres !!!

A qui ignore que la FFESSM ne s'occupe **pas exclusivement de plongée technique**, ce site peut paraître surprenant et brouillon en apparence.

Il s'agit d'un site généraliste d'une fédération multi activités.

La gestion de toutes les activités fédérales est structurée en commissions distinctes.

Les différentes commissions sont présentées à gauche de la page d'accueil.



Pour être efficace dans les recherches d'informations, il est indispensable de savoir que la plongée technique est gérée dans une commission, qui est intitulée « **Plongée en scaphandre (technique)** » C'est certainement une évidence pour beaucoup, mais pour qui ne le sait pas, les recherches promettent d'être longues...

C'est ainsi que sur le site officiel, la plongée technique ne prend pas une place prépondérante sur les autres activités, qui sont des entités propres et distinctes et non pas des spécialités de technicité.

1.3.1. La démarche de recherche par mot clé.

- On ne trouve pas de point de recherche par mot clé sur la page d'accueil du site de la fédération, pour accéder directement aux informations d'organisation du cursus du MF1 de la commission technique.
- Rien ne semble préciser comment devenir moniteur fédéral 1^{er} degré. On ne trouve pas d'en-tête de chapitre, ni de logo ou de lien vers cet objectif de formation.

Les informations contenues dans le site officiel de la FFESSM sont structurées sur le modèle de l'organisation générale de la fédération.

Pour comprendre l'architecture d'accès aux différents thèmes et chapitres de ce site Internet, il est important de comprendre son organisation générale. Cela est connu ou devrait être connu pour un Niveau 4 et un candidat au MF1, mais un petit rappel simple est certainement le bienvenu.

1.3.2. La FFESSM Rappel simple d'organisation

1.3.2.1 Commissions

Les activités traitées par la fédération sont gérées en commissions.

La plongée technique dépend de la **commission « plongée en scaphandre (technique) »**

Il y a quinze commissions.

- Plongée en scaphandre (technique)
- Plongée libre (randonnée et apnée)
- Activités pour les jeunes
- Plongée souterraine
- Nage avec palmes
- Hockey subaquatique
- Nage en eau vive
- Pêche sous-marine
- Tir sur cible subaquatique
- Orientation subaquatique
- Environnement et biologie
- Audiovisuelle (photo et vidéo)
- Archéologie subaquatique
- Médicale et de prévention
- Juridique

1.3.2.2 Organismes déconcentrés : comité départementaux, ligues, comités interrégionaux, comités régionaux

Afin d'améliorer son fonctionnement, la FFESSM a créé des organismes déconcentrés qui représentent les instances nationales sur leur territoire et relayent la politique fédérale.

Ces organismes sont : les comités départementaux, les comités régionaux ou interrégionaux, les ligues.

Organismes déconcentrés	Extrait de leurs principales missions : (Source : site ffessm.fr / organes déconcentrés)
<p>Comités Départementaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des compétitions départementales pour les disciplines concernées (nage avec palmes, hockey, tir sur cible, pêche sous-marine ...) - mutualisation des moyens et mise en place de formations ou de manifestations inter-clubs (formation en biologie, photographie, vidéo, orientation, apnée, pêche sous-marine, entraîneur, arbitre, niveau 4, initiateur, stages TIV, Rifap, stages initiaux MF1 sous couvert du comité régional etc.) - relais de la politique fédérale nationale et régionale
<p>Comités Régionaux ou Comités Interrégionaux</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des compétitions régionales pour les disciplines concernées (nage avec palmes, hockey, tir sur cible, pêche sous-marine ...) - mutualisation des moyens et mise en place de formations ou de manifestations inter-clubs (formation en biologie, photographie, vidéo, orientation, apnée, pêche sous-marine, entraîneur, arbitre, niveau 4, initiateur, stages TIV, Rifap, stages et examens MF1 etc.) - relais de la politique fédérale nationale
<p>Les ligues</p>	<p>Les ligues existent au sein des comités inter-régionaux. Elles ont pour mission de représenter la FFESSM sur leur territoire :</p>

	Quelle différence ?
<p>Comités régionaux et Comités interrégionaux</p>	<p>Sont appelés "comité régional FFESSM", les comités dont le ressort géographique correspond à celui des directions régionales Jeunesse et des Sports (DRJS) : exemple, comité Centre, comité Corse ...</p> <p>Sont appelés "comité interrégional FFESSM", les comités dont le ressort géographique correspond à plusieurs régions administratives : exemple, Comité Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, comité Ile-de-France Picardie, comité Atlantique Sud, comité Bretagne Pays de la Loire ...</p> <p>Les comités interrégionaux peuvent instituer des ligues, afin de regrouper les clubs d'une même région administrative.</p>

1.3.3. Une mission du comité régional

- Sachant que : la mise en place de **formations stages et examens MF1** est une **mission du comité régional**.

- Sachant que : la mise en place des **stages initiaux MF1** sous couvert du comité régional, est une **mission du comité régional** et peut également **sous couvert du comité régional, être une mission du comité départemental**.

L'organisation de la FFESSM précise très clairement la mission de mise en place de formations stages et examens MF1, aux comités régionaux.

La connaissance de cette information permet ainsi de chercher auprès des différentes CTR, pour trouver toutes les informations relatives à l'organisation d'un MF1.

2. Constitution d'une source d'information

Comment faire pour devenir moniteur de plongée FFESSM ?

Des réponses existent, cependant, malgré tous les efforts fournis par tout le monde, on constate que le résultat aux différentes épreuves d'examen MF1, ne se traduit pas par un taux de réussite optimal proche des 100%

Source : Rapport d'activités du Collège des Instructeurs Cote d'Azur Année 2006

Résultats Examen MF1 2006				
Année	Nbre de sessions	Reçus	Présents	% de réussite
2006	11	75	117	64%
2005	9	78	124	63%
2004	7	42	78	54%
2003	11	56	90	62%
2002	10	50	105	48%

Que faire de plus ? Que faire de mieux ?

Quelle voie de solution proposer pour améliorer ce constat ?

Ce sujet me tient à cœur et comme beaucoup de responsables fédéraux et de moniteurs qui s'investissent, je voudrais modestement apporter ma pierre à cet édifice collectif.

Je propose de présenter une approche différente de celle que l'on rencontre jusqu'à présent et qui ne donne qu'une simple réponse à une simple question.

Je propose de présenter une approche systémique de l'information.

Cette approche doit être globale pour constituer une source d'information prenant la forme d'un cahier des charges.

Le cahier des charges offre un avantage ergonomique dans sa présentation, il permet, en réponse à chaque question, de pouvoir commenter le contenu de l'information apporté.

- Mon objectif est :

La constitution d'une source d'information prenant la forme d'un cahier des charges, à l'usage des candidats au MF1.

- Objectif et limite

Rester dans la sphère fédérale FFESSM

- Présenter une vision complète du cursus MF1.
- Apporter des réponses aux principales questions posées par les candidats
- Evoquer le BEES 1 par le biais de la passerelle, mais pas évoquer le BEES 1 en ligne directe
- Rester dans le cadre actuel au jour d'aujourd'hui, même si des changements se préparent et une évolution du BEES 1 est programmée.

La lecture de ce mémoire n'entraîne pas la réussite au MF1, le travail reste à ce jour le seul gage de réussite.

2.1. Cahier des charges à l'usage des candidats au MF1

Le cahier des charges à l'usage des candidats au MF1, se compose de six chapitres type intitulés :

- Chapitre 1: Définitions générales
- Chapitre 2: Information
- Chapitre 3: Inscription
- Chapitre 4: Préparation
- Chapitre 5: Examen
- Chapitre 6: Moniteur

Une chronologie dans l'évolution des besoins d'informations est respectée et les différentes questions du cahier des charges sont classifiées, selon un thème évoqué.

Le chapitre : **Définitions générales** évoquent des questions de définitions ou de statut.

Le chapitre : **Information** évoquent des questions de connaissance en vue d'une planification d'organisation

Le chapitre : **Inscription** évoquent des questions d'organisation et de planification d'inscription

Le chapitre : **Préparation** évoquent des questions d'organisation de la préparation au monitorat

Le chapitre : **Examen** évoquent des questions sur le déroulement de l'examen

Le chapitre : **Moniteur** évoquent des questions de comportement du formateur en activité

Dans chaque chapitre, les questions se présentent sous forme de tableau à deux colonnes.

La 1ere colonne, présente la nomenclature de numérotation de la question

La 2eme colonne, présente la formulation de la question

Exemple :

N°	Questions
1	
1.1	
1.1.1	
2	

Evolution du cahier des charges

Le format n'est pas rigide.

Il sera possible d'enrichir à tout moment ce cahier des charges, en actualisant ou en complétant par de nouvelles questions, le tableau dans le chapitre concerné.

Au besoin, il sera même possible de créer des nouveaux chapitres.

2.1.1. Présentation des questions du cahier des charges

Chapitre 1: Définitions générales

N°	Questions
1	MF1 ou BEES 1
2	Définition du MF1
2.1	Prérogatives du MF1
2.2	Reconnaissance professionnelle du statut de MF1
2.2.1	La Loi cadre de 1984 modifiée
2.3	Qui organise les formations nécessaires pour le MF1 ?
2.4	Existence ou non d'équivalences vers le MF1
2.5	Existence ou non de passerelles vers le MF1
2.5.1	Procédure d'intégration de certains moniteurs Cmas (ou Fsgt)
2.5.2	Un plongeur niveau 4 SNMP
2.5.3	PADI / FFESSM
2.5.4	SSI / FFESSM
2.5.5	Plongeur militaire ou sécurité civile
2.5.6	Validation des acquis de l'expérience (VAE)
3	Le BEES 1 (à titre d'information)
3.1	Principales modalités d'accès
3.2	La formation modulaire
3.3	La formation additionnelle
3.4	La formation complémentaire
3.5	L'examen final du spécifique BEES 1 plongée

Chapitre 2: Information

N°	Questions
1	Le cursus de formation
1.1	Durées des stages de préparation
1.2	Durée de l'examen
2	Les différents stages : date et lieux
2.1	Renseignement sur les points d'intendance

Chapitre 3: **Inscription**

N°	Questions
1	Où s'inscrire ?
1.1	Contraintes particulières à l'inscription
1.2	Unité du lieu de formation pour les stages, formation et examen
1.3	Délai de présentation après un échec à l'examen
1.4	Conditions de candidature aux différents stages
1.4.1	Stage initial
1.4.2	Suivi pédagogique en situation
1.4.3	Stage final
1.5	Conditions de candidature à l'examen
1.5.1	Conditions d'admission pour l'examen
1.5.2	Dispositions particulières à l'organisation des examens

Chapitre 4: **Préparation**

N°	Questions
1	Ce qui est attendu
2	Contenu du programme MF1
2.1	L'encadrement dans les stages
2.1.1	L'objectif pédagogique de chaque stage
2.2	Le carnet pédagogique
2.2.1	Savoir remplir le livret pédagogique
2.3	L'évaluation au cours de la préparation
2.4	Comment le stagiaire se forme actuellement ?
2.4.1	Les formateurs 2eme degré
2.4.2	La motivation
2.4.3	Outils à disposition
2.5	Un conseil : travailler
2.5.1	Le contenu des cours
2.5.2	Le Plan de la progression
2.5.3	La gestion du stress

Chapitre 5: Examen

N°	Questions
1	Composition du jury
1.1	Règlement des jurys d'examens fédéraux
1.1.1	Définition des fonctions suivantes
1.1.2	Préparation de l'examen
1.1.3	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves théoriques
1.1.4	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pratiques
1.1.5	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pédagogiques
1.1.6	Délibération du jury
1.1.7	Proclamation des résultats
1.1.8	Administration de l'examen
1.2	Charte des jurys d'examens fédéraux
1.2.1	Obligations des candidats et des membres du jury
1.2.2	Délibération du jury
2	Présentation des épreuves
2.1	La pédagogie préparatoire
2.2	La pédagogie pratique
2.3	La pédagogie théorique
2.4	La DTH
2.5	La réglementation

Chapitre 6: Moniteur

N°	Questions
1	Charte du moniteur fédéral 1 ^{er} degré Cf : Chap 1 Qu 2 Prérogatives du MF1
1.1	Recyclage



2.2. Réponse au Cahier des charges à l'usage des candidats au MF1

La même structure du cahier des charges est conservée pour présenter les réponses.

Les différentes questions étant classées par chapitre, selon le thème évoqué ; les réponses se présentent sous la forme de tableaux, en conservant la classification initiale.

- La **1ere colonne**, rappelle le numéro de chapitre, le numéro de nomenclature de la question. et la formulation de la question.
- La **2eme colonne** présente la formulation de la réponse.
- La **3eme colonne** présente une remarque éventuelle, et/ou précise la source de la réponse avec l'auteur et la date de parution.

Le renvoi vers une annexe permet également de détailler très précisément le propos de la réponse.

Exemple :

Ch 1 Question 1	Réponse	Remarque

Ch 1 Question 1.1	Réponse détaillée	Remarque

2.2.1. Chapitre 1 : Définitions générales

Ch 1 Question 1	Réponse	Remarque
MF1 ou BEES 1	<p>- La formation pédagogique d'un MF1 et celle d'un BEES 1 est très sensiblement identique. Il n'y a pas lieu de différencier les deux filières.</p> <p>- L'exercice contre rémunération de l'activité est un aspect réglementaire et non pédagogique, les responsabilités civiles et pénales sont identiques.</p>	

Ch 1 Question 2	Réponse	Remarque
Définition d'un MF1	<p>Un MF1 est un Directeur de plongée comme défini dans l'arrêté du 22/06/98</p> <p>Les prérogatives du MF1 sont précisées dans le manuel du moniteur FFESSM</p> <p style="text-align: center;">Titre 1er : Le directeur de plongée</p> <p>Art.3 : La pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le site qui fixe les caractéristiques de la plongée et organise l'activité. Il s'assure de l'application des règles définies par le présent arrêté.</p> <p>Art.4 : Le directeur de plongée en milieu naturel est titulaire au minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> - du niveau 3 d'encadrement. - ou du niveau 5 de plongeur uniquement en cas d'exploration. <p>Il faut entendre par exploration, la pratique de la plongée en dehors de toute action d'enseignement.</p> <p>Art.5 : Lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas six mètres, le directeur de plongée est titulaire au minimum du niveau 1 d'encadrement. Le directeur de plongée autorise les plongeurs de niveau 1 ayant reçu une formation adaptée à plonger entre eux et les plongeurs de niveau 4 à effectuer les baptêmes.</p> <p>La plongée dans une piscine ou fosse de plongée dont la profondeur excède six mètres est soumise aux dispositions relatives à la plongée en milieu naturel.</p> <p style="text-align: center;">Titre 5 : Espace d'évolution et conditions d'évolution</p> <p>Art.14 : A l'issue d'une formation adaptée, le directeur de plongée peut autoriser les plongeurs majeurs de niveau 1 à plonger en équipe dans une zone n'excédant</p>	<p>Le MF1 a une vocation hautement associative et bénévole.</p> <p>Extrait de l'Arrêté du 22 juin 1998 JODF du 11 Juillet 1998 modifié (arr. du 28 août 2000, JODF du 6 septembre 2000)</p>

	<p>pas dix mètres, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette zone de plongée est dépourvue de courant et présente une visibilité verticale égale à la profondeur; - Aucun point de cette zone ne doit être éloigné de plus de trente mètres d'un point fixe d'appui; - Cette zone est surveillée, en surface, par deux personnes possédant au minimum l'une, le niveau 3 d'encadrement et l'autre le niveau 4 de plongeur, prêtes à intervenir à tout moment à l'aide d'une embarcation; - Un des surveillants se tient en permanence prêt à plonger; <p>L'obligation d'embarcation n'est pas applicable aux fosses de plongée;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un même groupe de deux surveillants ne peut prendre en charge plus de cinq équipes. <p>Art.15 : Les plongeurs majeurs de niveau 2 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger entre eux dans l'espace médian.</p> <p>Si la palanquée est constituée de plongeurs majeurs de niveaux 2 et 3, celle-ci n'est autorisée à évoluer que dans l'espace médian.</p> <p>Art.16 : Les plongeurs de niveau égal ou supérieur au niveau 2 sont, sur décision du directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie.</p> <p>En l'absence du directeur de plongée, les plongeurs de niveau 3 et supérieurs peuvent plonger entre eux et choisir le lieu, l'organisation et les paramètres de leur plongée.</p>	
--	--	--

Ch 1 Question 2.1	Réponse	Remarque
Prérogatives du MF1	<p>Les prérogatives du MF1 sont précisées dans le manuel du moniteur FFESSM</p> <p>Un MF1 est un Directeur de plongée comme défini dans l'arrêté du 22/06/98</p> <p>Prérogatives du MF1 Elles sont définies par l'arrêté du 22 juin 1998 modifié 2000. De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les carnets de plongée. - Valider les épreuves des brevets de plongeur niveau I à niveau III. - Signer les aptitudes des candidats au brevet de plongeur autonome niveau IV capacitaire. - Valider les qualifications de plongeur niveau V-Directeur de plongée. - Les moniteurs fédéraux 1^{er} degré FFESSM peuvent être membres des jurys de niveau IV. Ils peuvent 	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffectsm.fr</p>

	<p>juger les épreuves du groupe 1 et en double les épreuves des groupes 2 et 3 avec le ou les moniteurs fédéraux 2^{ème} degré FFESSM ou BEES 2^{ème} degré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moniteurs fédéraux 1^{er} degré FFESSM peuvent être membres des jurys d'initiateurs et juger à deux l'épreuve de mannequin, et en double l'épreuve de pédagogie avec le ou les moniteurs fédéraux 2^{ème} degré FFESSM ou BEES 2^{ème} degré. - Assumer les fonctions de Directeur de Plongée. - MF1 ou BEES1 qui souhaitent pouvoir être tuteurs de stages en situation pour candidats à l'initiateur de club. Cette compétence relève de la formation de cadres et elle nécessite donc des éléments de pédagogie au second degré. Trois filières sont possibles : - Participer à une formation initiale de préparation à l'initiateur de club (durée : 2 jours pleins ou 4 demi-journées fractionnées sur 1 mois maximum). C'est le Responsable de cette formation (MF2 ou BEES2 licenciés) qui valide cette participation et qui fournit les noms à la CTR aux fins d'archivage. - Participer à un stage CTR de formation de tuteurs (durée 2 jours pleins). Ce stage est dirigé par un MF2 ou par un BEES2 licenciés ; le programme s'appuie sur le contenu de la formation initiale de préparation à l'initiateur de club. - Participer à un stage initial de préparation au MF2 (durée : 6jours pleins). 	
--	--	--

Ch 1 Question 2.2	Réponse	Remarque
<p>Reconnaissance professionnelle du statut de MF1</p> <p>Source : site anmp-plongée.com</p>	<p>En France, la pratique sportive est régie par une loi-cadre (loi cadre de 1984 modifiée), qui détermine notamment les obligations d'assurance, les conditions d'enseignement du sport contre rémunération, les obligations des établissements d'APS et des éducateurs sportifs.</p> <p>En France, le statut d'enseignant de plongée rémunéré nécessite l'obtention du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° degré de plongée.</p> <p>Il existe d'autres voies d'accès possibles ; elles sont réservées aux agents de la Communauté Européenne justifiant d'une activité professionnelle effective dans un pays de la CEE , aux étrangers munis d'une équivalence, et aux autres titres homologués en France.</p>	<p>Qu'elle soit une occupation principale, secondaire, régulière, saisonnière ou occasionnelle, elle doit être assurée par des personnes diplômées, dès lors qu'elle donne lieu à rémunération (le montant de celle ci important peu).</p>

Ch 1 Question 2.2.1	Réponse détaillée	Loi cadre de 1984 modifiée
<p>La Loi cadre de 1984 modifiée</p> <p>Source : site anmp-plongée.com</p>	<p>Loi N° 84-610 du 26 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives</p> <p>extrait de la loi cadre de 1984 modifiée (texte consolidé présentant les concordances avec le code de l'éducation)</p>	<p>Titre II Art 43 Article L363-1 du code de l'éducation</p> <p>Seuls peuvent contre rémunération, enseigner ou animer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre d'occupation principale ou secondaire de façon habituelle ou saisonnière ou occasionnelle sous réserve des dispositions des quatrième et cinquième alinéas, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :</p> <p>1) Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée</p> <p>2) Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues par le II de l'article L335-6</p>

Ch 1 Question 2.3	Réponse	Remarque
<p>Qui organise les formations nécessaires pour le MF1 ?</p>	<p>- Une mission du Comité Régional</p> <p>La mise en place de formations stages et examens MF1 est une mission du comité régional.</p> <p>La mise en place des stages initiaux MF1 sous couvert du comité régional, est une mission du comité régional et peut également sous couvert du comité régional être une mission du comité départemental.</p>	<p>Source : site ffessm.fr / organes déconcentrés</p>

Ch 1 Question 2.4	Réponse	Remarque
<p>Existence ou non d'équivalence vers le MF1</p>	<p>La seule équivalence vers le MF1 est celle du titulaire du BEES 1 option plongée subaquatique, qui est licencié à la FFESSM</p>	

Ch 1 Question 2.5	Réponse	Remarque
<p>Existence ou non de passerelles vers le MF1</p>	<p>- Procédure d'intégration de certains moniteurs CMAS (ou FSGT)</p> <p>- Un plongeur niveau 4 SNMP : Ne peut pas accéder au cursus conduisant au MF1.</p> <p>- PADI / FFESSM : Aucune passerelle au niveau de l'encadrement</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - SSI / FFESSM : Aucune passerelle au niveau de l'encadrement - Plongeur militaire ou sécurité civile - Validation des acquis de l'expérience (VAE) 	
--	--	--

Ch 1 Question 2.5.1	Réponse détaillée	Procédure d'intégration de certains moniteurs Cmas (ou Fsgt)
<p>Procédure d'intégration de certains moniteurs Cmas (ou Fsgt)</p> <p>Source : Manuel du moniteur Chapitre : Procédure d'intégration de certains moniteurs Cmas (ou Fsgt) révision / Site : ffessm.fr</p>	- Conditions initiales	<ul style="list-style-type: none"> - Etre francophone. - Etre titulaire de la carte de moniteur CMAS2* ou 3*, ou du diplôme de moniteur MF1 FSGT ou MF2 - Dans le cas d'une carte CMAS : <ul style="list-style-type: none"> - avoir obtenu le titre par formation pleine et entière au sein d'un organisme CMAS - Etre titulaire d'une licence FFESSM depuis au moins 2 années pleines et consécutives à la date de la demande. - Présentation écrite par le Président de Club*, ou le responsable de la SCA*, dans lequel est licencié le demandeur. *(le nombre de présentations possibles est limité à deux par structure et par période de 4 ans) - Présentation par un moniteur licencié FFESSM classé au moins au même niveau (MF1 ou MF2 ou BEES 1 ou BEES 2) <p>* Le nombre de présentations possibles est limité à deux par structure pour une période de quatre ans.</p>
	- Dossier de Candidature	<p>Un dossier est adressé à la CTR (ou à la CTN dans le cas d'une demande faite dans une structure non rattachée à un Comité). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie de la carte, titre ou diplôme. - Dans le cas d'un moniteur CMAS, tout document démontrant que le titre a été obtenu au sein d'un organisme CMAS par formation pleine et entière . - Une photocopie des licences FFESSM démontrant l'appartenance à la FFESSM depuis 2 années pleines et consécutives. - Une lettre de présentation par le Président de Club, ou responsable de SCA. - Une lettre de présentation par un moniteur licencié FFESSM. - Un certificat médical. - Une photocopie de la charte du moniteur fédéral, signée par le demandeur. - Un chèque du montant du prix de carte en vigueur à la date de la demande

		<p>Le Président de la CTR (ou de la CTN) émet un avis favorable ou défavorable, suite à une ou plusieurs mises en situation régionale (au minimum : participation complète à un stage et examen niveau 4 dans le cas d'un moniteur E3, participation complète à un stage final et examen MF1 dans le cas d'un moniteur E4).</p> <p>En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être argumenté. Le document portant avis, et signé par le président de la CTR (ou de la CTN) est joint au dossier.</p> <p>Le dossier est expédié à la commission d'intégration, au Siège National.</p>
--	--	---

Ch 1 Question 2.5.2	Réponse détaillée	Un plongeur niveau 4 SNMP
<p>Un plongeur niveau 4 SNMP</p> <p>Source : ffessm.fr /commissions/ plongée en scaphandre (technique)/ Recherche/S/ SNMP/ Modification des équivalences avec le SNMP</p>	<p>Objet : reconnaissance par la FFESSM des attestations de niveau délivrées par le SNMP</p> <p>Extrait de texte Marseille, le samedi 13 mars 2004</p>	<p>En ce qui concerne l'attestation de niveau 4 délivrée par le SNMP sous l'appellation « plongeur capacitaire CIPP niveau 4 », la FFESSM revient avec effet immédiat (13/03/04) à la situation antérieure au 8 février 2002, c'est à dire : un plongeur niveau 4 SNMP est pleinement reconnu dans ses prérogatives de niveau 4 dès lors qu'il adhère à la FFESSM, sauf celui de recevoir la carte double face CMAS niveau 4/3* Cmas, et il ne peut pas se présenter à un niveau supérieur de la FFESSM.</p> <p>Une des conséquences est qu'un plongeur niveau 4 SNMP ne peut pas accéder au cursus conduisant au MF1.</p> <p>Jean-Louis BLANCHARD Président de la CTN de la FFESSM</p>

Ch 1 Question 2.5.3	Réponse détaillée	PADI / FFESSM
PADI / FFESSM	Aucune passerelle au niveau de l'encadrement	Source Manuel du moniteur Chapitre Passerelles FFESSM / PADI et FFESSM / SSI révision 06/06 Site : ffessm.fr
	Allègements en vue pour le BEES 1 spécifique ? Source : ffessm.fr /commissions/ plongée en scaphandre (technique)/ Recherche/B/ BEES 1/ Allègements en vue pour le BEES 1 spécifique ?	Le rapprochement avec PADI n'a pas d'incidence sur l'architecture actuelle mise en place par le MJS pour accéder à la rémunérabilité de l'activité de moniteur de plongée subaquatique. En supposant que les négociations Ffessm/Padi débouchent, l'essentiel du projet porte sur des passerelles entre niveaux de plongeurs. En ce qui concerne l'accès au moniteurat, les OWSI (open water scuba instructors de Padi) devraient s'insérer dans des formations qualifiantes conduites par la Ffessm (passage du niveau 4, entre autres) de façon à pouvoir règlementairement se présenter à l'examen du BEES 1. Toutefois le travail de création d'une convention Ffessm/Padi est en cours, de sorte que nous ne puissions préjuger de ce qui en sortira. Jean-Louis Blanchard Février 2002

Ch 1 Question 2.5.4	Réponse détaillée	SSI / FFESSM
SSI / FFESSM	Aucune passerelle au niveau de l'encadrement	Source Manuel du moniteur Chapitre Passerelles FFESSM / PADI et FFESSM / SSI révision 06/06 Site : ffessm.fr

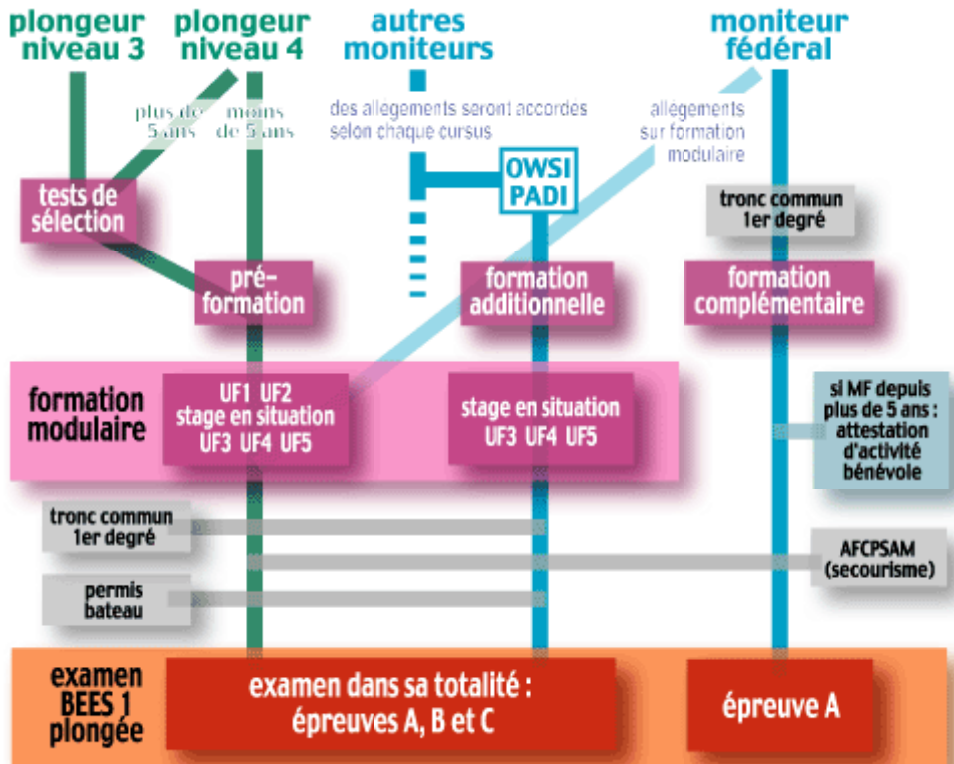
Ch 1 Question 2.5.5	Réponse détaillée	Plongeur militaire ou sécurité civile
Plongeur militaire ou sécurité civile	Se renseigner auprès de la commission technique régionale	Pour certains organismes appartenant au conseil consultatif de la plongée (ex : armée, gendarmerie, pompier...) et selon la qualification du plongeur, il peut exister une passerelle vers le MF1.

Ch 1 Question 2.5.6	Réponse détaillée	Validation d'acquis professionnels
<p>Validation des acquis de l'expérience (VAE)</p>		<p>Parallèlement au système « classique » de formation, il est reconnu également que l'individu peut acquérir des compétences par l'expérience. Après les « VEP » et les « VAP », la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a donné naissance aux « VAE » : validation des acquis de l'expérience.</p>
	<p>Qu'est-ce que la VAE ?</p>	<p>La VAE est définie dans la loi de modernisation sociale : "Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles...</p> <p>La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme. Le jury peut également dispenser un candidat des titres ou diplômes requis pour préparer le diplôme visé".</p> <p>Dans les champs de la jeunesse et des sports, les diplômes concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le brevet d'aptitude professionnelle d'animateur technicien (BAPAAT), - le brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP), - les brevets d'État d'éducateur sportif des 1er et 2e degrés (BEES) et le brevet d'État d'alpinisme, - le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)." <i>(extrait du site du MJSVA)</i> <p>Pour les BEES de plongée subaquatique, la mise en place concrète des VAE nécessitait des textes d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEES 1 : arrêté du 29 avril 2005 modifiant l'arrêté du 10 avril 1996 fixant les conditions d'obtention de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option plongée subaquatique, à l'issue d'une formation modulaire
	<p>La procédure</p> <p>Vous trouverez des renseignements complets sur la constitution du dossier sur le site du Ministère de la Jeunesse,</p>	<p>(Extrait du site du MJSVA)</p> <p>Il relève de la compétence du jury d'apprécier quantitativement et qualitativement les activités qui permettent au candidat d'obtenir tout ou partie du diplôme.</p> <p>Toutefois, l'engagement dans les activités salariées,</p>

	<p>des Sports et de la Vie Associative (MJSVA).</p> <p>Le MJSVA met à votre disposition un guide pour vous aider à suivre ces différentes étapes.</p>	<p>non salariées ou bénévoles doit être significatif : la référence retenue est un volume horaire équivalent à 2400 heures sur un minimum de 36 mois cumulés.</p> <p>Ne sont pas prises en compte les périodes de stage en entreprise effectuées dans le cadre de la formation initiale ou continue (notamment contrat d'apprentissage, contrat en alternance, stage ou période de formation en milieu professionnel).</p> <p>Une seule demande par diplôme et par année civile peut être déposée. A concurrence de 3 diplômes différents maximum par an.</p>
--	---	--

Ch 1 Question 3	Réponse	Remarque
<p>Le BEES 1 (à titre d'information)</p>	<p>La profession réglementée d'Educateur Sportif englobe toute personne qui enseigne, encadre ou anime une activité physique ou sportive et s'étend donc au-delà de la notion d'enseignement.</p> <p>La délivrance du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) est du ressort du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.</p> <p>Les textes déterminant les conditions d'accès et les modalités du BEES premier degré option plongée subaquatique sont les arrêtés du 10 avril 1996 et du 5 mai 2004.</p> <p>Ce texte ouvre de nouvelles possibilités de «passerelles» pour des moniteurs titulaires de diplômes qui ne leur permettent pas d'exercer en France contre rémunération.</p> <p>Pour accéder à la formation de moniteur professionnel, il existe essentiellement 3 voies possibles, selon le niveau de départ du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plongeur niveau 3 ou 4 : formation modulaire - moniteur fédéral FFESSM ou FSGT : formation complémentaire - moniteur titulaire d'un autre titre, figurant sur la liste mentionnée en annexe V de l'arrêté du 5 mai 2004, (actuellement seuls les moniteurs OWSI PADI sont inscrits sur cette liste) : formation additionnelle, puis intégration de la formation modulaire, avec allègements. <p>Un moniteur expérimenté peut également constituer un dossier de demande de Validation des Acquis de l'expérience (VAE).</p>	<p>Source : site anmp-plongée.com</p>

Ch 1 Question 3.1	Réponse détaillée	BEES 1 Principales modalités d'accès
<p>Schéma BEES 1 Principales modalités d'accès</p>	<p>Le schéma ci-dessous vous indique les principales modalités, pour chacune des voies citées</p>	<p>Source : site anmp-plongée.com</p>



Ch 1 Question 3.2	Réponse détaillée :	BEES 1 La formation modulaire
<p>BEES 1 La formation modulaire</p> <p><i>Destinée aux plongeurs niveau 3 et 4</i></p>	<p>Accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est nécessaire de passer au minimum le niveau 3 de plongeur (ou 3 étoiles CMAS pour les étrangers)... et d'avoir acquis une solide expérience personnelle. - Les plongeurs titulaires du niveau 3 ou d'un niveau 4 datant de plus de 5 ans sont soumis à des tests de sélection. - Ils se composent de 3 groupes d'épreuves : conduite de palanquée à 40 mètres, tests techniques et physiques, connaissances théoriques. - La réussite de ces tests permet de se présenter au stage et à l'examen de préformation, accessibles directement aux plongeurs titulaires du Niveau 4 depuis moins de 5 ans. - Le stage de préformation (40 h) et l'examen sont en général organisés dans la continuité, sur une semaine. - La réussite à l'examen de préformation conditionne la délivrance du livret de formation, valable trois ans, et autorisant l'entrée en formation.
	<p>Organisation :</p>	<p>La formation, sous forme modulaire, est obligatoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle est confiée aux CREPS, qui peuvent passer des conventions avec des structures privées. - Les stages en situation sont gérés dans des centres qui ont reçu un agrément de la DRJS et sous la tutelle de conseillers de stage agréés également.
	<p>Durée :</p>	<p>580 heures (allègements possibles)</p>
	<p>Contenu :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elle comporte 10 modules (secours, navigation, matériel, connaissance du milieu naturel, connaissance des publics, pédagogie...) répartis en 5 Unités de Formation, et un stage pédagogique en situation d'une durée minimale de 100 heures et 30 jours. - Chaque Unité de Formation peut être validée dans des structures agréées différentes, mais l'ensemble doit être acquis en 3 ans maximum à dater de l'obtention de l'examen de préformation.
	<p>Examen final :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de présenter une attestation de réussite au Tronc Commun 1er degré, l'AFPCPSAM (attestation complémentaire de formation aux premiers secours avec matériel), et un permis bateau. - Passage du spécifique BEES1 dans sa totalité, équivalences possibles pour le groupe C.

Ch 1 Question 3.3	Réponse détaillée	BEES 1 La formation additionnelle
<p>BEES 1 La formation additionnelle</p> <p><i>Destinée aux autres moniteurs</i></p> <p>Actuellement seuls les moniteurs OWSI PADI</p> <p><i>Pour plus de précisions, consultez le texte consolidé.</i></p>		<p>L'objectif de la formation additionnelle est de permettre aux stagiaires concernés d'acquérir les compétences nécessaires pour suivre avec succès la formation modulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré et se présenter aux épreuves de l'examen final.</p>
	<p>Accès :</p>	<p>le candidat doit être titulaire d'un titre inscrit sur la liste mentionnée en annexe V de l'arrêté du 5 mai 2004, (actuellement seuls les moniteurs OWSI PADI sont inscrits sur cette liste)</p>
	<p>Organisation :</p>	<p>L'organisateur de la formation complémentaire est un établissement du ministère chargé des sports (CREPS habilité).</p>
	<p>Durée :</p>	<p>100 heures, réparties sur 3 semaines, dont une semaine destinée à l'évaluation.</p>
	<p>Contenu :</p>	<p>Il est demandé au stagiaire de démontrer l'acquisition d'un comportement adapté de plongeur et de guide de palanquée dans l'espace lointain, fondé sur des capacités techniques et des connaissances théoriques.</p> <p>La formation comporte</p> <ul style="list-style-type: none"> - des plongées techniques - des connaissances théoriques (cadre réglementaire, spécificités des plongées dans l'espace lointain, etc..) <p>La semaine d'évaluation présentera</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 épreuves techniques - 4 épreuves théoriques <p>(détail des épreuves, voir arrêté du 5 mai 2004, annexe VI° Chacune des épreuves doit être validée, sans compensation possible entre elles.</p>
	<p>Allègements sur la formation modulaire :</p>	<p>La réussite à la formation additionnelle permet au candidat d'être dispensé du test de sélection, de la préformation, et des UF1 et 2.</p> <p>Le candidat peut être dispensé également du stage pédagogique en situation, s'il justifie de 6 mois d'exercice professionnel, hors territoire national.</p>
<p>Examen final :</p>	<p>Passage du spécifique BEES1 dans sa totalité.</p>	

Ch 1 Question 3.4	Réponse détaillée	BEES 1 La formation complémentaire
<p>BEES 1 La formation complémentaire</p> <p><i>Destinée aux moniteurs fédéraux FFESSM et FSGT</i></p> <p><i>Pour plus de précisions, consultez le texte consolidé.</i></p>		<p>L'objectif de la formation complémentaire est de conduire les titulaires du monitorat fédéral à acquérir les compétences complémentaires nécessaires à l'exercice des prérogatives professionnelles.</p>
	<p>Accès :</p>	<p>Le candidat doit être titulaire d'un monitorat fédéral et du tronc commun 1er degré.</p>
	<p>Organisation :</p>	<p>L'organisateur de la formation complémentaire est un établissement du ministère chargé des sports. L'équipe d'organisation technique et pédagogique est constituée à minima d'un représentant de l'établissement précité, d'un représentant de la fédération délégataire et d'un représentant de l'anmp.</p>
	<p>Durée :</p>	<p>70 heures, réparties sur 10 jours. Les 2 semaines de formation peuvent être groupées ou distinctes.</p>
	<p>Contenu :</p>	<p>Il se décompose en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première en 4 jours, visant l'acquisition de connaissances sur l'approche sociologique de la plongée (attentes du public, variation des méthodes d'enseignement...), l'approche structurelle des organismes autres que les fédérations (cursus, certifications...), et sur les différents cadres d'exercice du métier. - la 2e partie, en 6 jours, est organisée sous forme d'ateliers, modulables selon le positionnement des stagiaires effectué au départ de la formation. Son objectif est essentiellement la préparation aux épreuves du groupe A ; connaissances du cadre réglementaire « professionnel », contenus théoriques, mais également accueil d'une clientèle, gestion d'une entreprise commerciale, etc....
<p>Examen final :</p>	<p>Pour les titulaires d'un MF depuis plus de 5 ans, nécessité de présenter une attestation d'activité bénévole signée par le Directeur Technique National FFESSM ou du cadre technique désigné par la FSGT.</p> <p>Passage du groupe A du spécifique BEES1, allègements possibles pour les groupes B et C en présentant l'attestation de notes signée par le DTN. (les notes des épreuves pédagogiques et techniques)</p>	

Ch 1 Question 3.5	Réponse détaillée	BEES 1 L'examen final du spécifique BEES 1 plongée
<p>BEES 1 L'examen final du spécifique BEES 1 plongée subaquatique</p>	<p>A - EPREUVE GENERALE (coefficient 4)</p> <p>a) Un écrit (noté sur 20 ; durée : 2 heures ; coefficient : 2).</p> <p>b) Un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique de la plongée subaquatique (noté sur 20 ; préparation : 30 minutes ; épreuve : 30 minutes maximum ; Coefficient 2)</p>	<p>Les dates des tests, préformations, formations diverses et examens des Brevets d'Etat d'Educateur Sportif sont à consulter auprès des Directions départementales Jeunesse et Sports dans le "calendrier national des formations", ou dans les établissements concernés.</p> <p>a) Un écrit concernant les aspects techniques de la plongée subaquatique Celui-ci est composé de deux groupes indépendants de questions, notés chacun sur 10 : un groupe traite de sujets à dominante théorique, l'autre de sujets à dominante pratique. + Groupe à dominante théorique : les questions traitent des thèmes choisis dans la liste ci-dessous: - la physique appliquée à la plongée; - la physiologie du plongeur; - les accidents de plongée; - l'utilisation des tables de plongée MN 90 actualisées. + Groupe à dominante pratique : les questions traitent des thèmes choisis dans la liste ci-dessous : - organisation des secours ; - organisation des palanquées ; - navigation appliquée (collecte et gestion des informations météo, choix et repérage des sites de pratique...) ; - organisation de plongée particulière (épaves, nuit, plongée profonde...) ; - classification et entretien du matériel ; - connaissance des procédures de décompression (ordinateurs, autres tables...) ; - connaissance du milieu vivant.</p> <p>b) Un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique de la plongée subaquatique Cet oral porte sur le cadre général de l'exercice de la profession d'Educateur Sportif en plongée subaquatique : - La pratique : la plongée en scaphandre, la chasse sous-marine, la découverte d'épaves, la compétition... - Les établissements d'activités physiques et sportives : les associations, les structures commerciales, droits et obligations de l'exercice contre rémunération, les assurances. - Le cadre d'emploi : les différents statuts, les droits et obligations de l'éducateur, l'exercice contre rémunération, les relations contractuelles</p>

		<p>avec l'employeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens matériels mis en œuvre: le bateau, la station de gonflage, les bouteilles, le matériel de sécurité. - L'organisation de la plongée en France : les normes de pratique, les partenaires, les contrôles.
	<p>B - EPREUVE PEDAGOGIQUE (coefficient 4)</p> <p>a) + séance pratique (préparation : 30 minutes ; épreuve : 30 minutes maximum ; Coefficient 2) + séance d'enseignement théorique (préparation : 30 minutes ; épreuve : 30 minutes maximum ; Coefficient 1).</p> <p>b) Entretien avec le jury (coefficient 1 ; Durée 20 minutes maximum).</p>	<p>a) Présentation et conduite de séances pratiques et d'enseignement théorique : + présentation et conduite d'une séance pratique dans le milieu + présentation et conduite d'une séance d'enseignement théorique de la plongée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat peut consulter sa documentation personnelle à condition qu'elle soit uniquement constituée d'ouvrages ayant fait l'objet d'un dépôt légal, à l'exclusion de manuscrits, photocopies ou autres. <p>b) Entretien avec le jury</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien doit permettre au candidat d'analyser ses deux séances théorique et pratique et de justifier ses choix pédagogiques. - La conduite des séances pratiques et d'enseignement théorique ainsi que l'entretien sont examinés par le même jury.
	<p>C) - EPREUVE TECHNIQUE (coefficient 4)</p> <p>a) un test pratique (noté sur 20 ; coefficient 3)</p> <p>b) Un oral (noté sur 20 ; préparation: 30 minutes; épreuve : 30 minutes maximum ; Coefficient 1).</p>	<p>a) un test pratique</p> <p>-Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 25 m. Dès le début de la session, le jury expose aux candidats les moyens à utiliser et les conditions de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette épreuve doit permettre au candidat de démontrer : <ul style="list-style-type: none"> - son adaptation au milieu, - son sens de l'observation, sa capacité à adapter son comportement à la situation rencontrée et à son évolution, - sa capacité physique, - sa prise en compte des paramètres de sécurité. <p>b) Un oral portant sur l'organisation administrative de la fédération délégataire, ses règlements, les règlements techniques des brevets de plongée qu'elle délivre et leurs inter-relations avec ceux des organismes membres du comité consultatif de l'enseignement sportif de la plongée subaquatique et les équivalences internationales</p>

2.2.2. Chapitre 2 : Information

Ch 2 Question 1	Réponse	Remarque
<p>Le cursus de formation</p> <p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffessm.fr</p>	<p>3 stages pédagogiques à effectuer dans l'ordre chronologique dans un délai de : 1 mois Minimum - 3 ans Maximum</p> <p>1 - Stage initial : A l'issue, délivrance d'un carnet pédagogique avec validation du stage initial, offrant les prérogatives à son titulaire d'être stagiaire pédagogique</p> <p>2 - Suivi pédagogique en situation Le carnet pédagogique doit comporter un cursus pédagogique validé pour un ou des moniteurs 2eme degré</p> <p>3 - Stage final : Perfectionnement Final organisé par une CTR en milieu naturel</p>	<p>Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial.</p> <p>Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.</p>

Ch 2 Question 1.1	Réponse détaillée	Durées des stages de préparation
<p>Durées des stages de préparation</p> <p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffessm.fr</p>	<p>1 - Stage initial : 6 jours ou 3x2 jours ou 2x3 jours</p>	<p>Un stage initial de six jours organisé par une CTR (Délégation peut être donnée à un comité départemental).</p> <p>Cette formation peut se dérouler sur une période bloquée ou fragmentée sur trois W-E (trois fois deux jours dans un espace temps de un mois et demi maximum), ou fragmentée sur deux W-E (deux fois trois jours dans un espace temps de un mois et demi maximum).</p>
	<p>2 - Suivi pédagogique en situation 1 mois minimum et 3 ans maximum</p>	<p>L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.</p>
	<p>3 - Stage final 5 jours bloqués</p>	<p>L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.</p>

Ch 2 Question 1.2	Réponse détaillée	Durée de l'examen
Durée de l'examen	1 à 3 jours	Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffesm.fr


Ch 2 Question 2	Réponse + Cf. annexes 1, 2, 3	Remarque
<p>Les différents stages : date et lieux</p> <p>Cf. annexe 1 Cf. annexe 2 Cf. annexe 3</p>	<p>Les informations des différentes dates et les lieux des stages initiaux, stages finaux et examens MF1 organisés au sein de chaque CTR se trouvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la revue : SUBAQUA - Par téléphone ou courrier - Sur le site : ffesm.fr <p>Plusieurs possibilités permettent d'accéder à l'information :</p> <p>1er choix : par le calendrier national directement Cf. annexe 1</p> <p>Il est possible d'accéder directement au programme qui donne : Le Calendrier national 2007 des Commissions Techniques Régionales</p> <p>2eme choix : par une CTR Cf. annexe 2</p> <p>Il est possible de passer par les comités régionaux qui donnent le calendrier des dates et les lieux des stages initiaux, stages finaux et examens MF1 de leur comité</p> <p>3eme choix : par un Codep Cf. annexe 3</p> <p>Il est possible de passer par les comités départementaux qui donnent le calendrier des dates et les lieux des stages initiaux MF1 de leur comité dans leur département.</p>	<p>La mise en place de formations stages et examens MF1 est une mission du Comité Régional.</p> <p>La mise en place des stages initiaux MF1, est une mission du comité régional et peut également sous couvert du comité régional être une mission du comité départemental.</p> <p>Plusieurs chemins permettent d'accéder à l'information qui est détaillée dans l'annexe 1, 2, 3</p>

Ch 2 Question 2.1	Réponse	Remarque
<p>Renseignement sur les points d'intendance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - budget - durée - accès - commerce - hébergement - restauration - facilités de déplacement 	<p>C'est le responsable de la structure organisatrice du stage ou examen (et non le correspondant de la CTR) qui renseigne sur tous les points d'intendance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget : Quote-part CTR + quote-part de la structure organisatrice - Durée effective : Date début et date de fin - Accès au site : Plan d'accès aéroport, train, voiture - Facilité de déplacement et de parking - Proximité de commerce - Choix d'hébergement possible - Choix de restauration possible 	<p>L'intendance peut varier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en fonction de la structure organisatrice du stage - en fonction de la période de déroulement du stage dans la saison

2.2.3. Chapitre 3 : Inscription

Ch 3 Question 1	Réponse	Remarque
Où s'inscrire ?	<p>- Pour un stage initial, final ou examen MF1, c'est à : l'administration de la CTR et non à la structure organisatrice du stage ou de l'examen qu'il faut s'inscrire.</p> <p>- Il faut constituer un dossier pour chaque stage et examen.</p>	Chaque CTR possède son formulaire propre de dossier d'inscription.

Ch 3 Question 1.1	Réponse détaillée	Contraintes particulières à l'inscription
<p>Contraintes particulières à l'inscription</p> <p>Cf : exemple Stages et examen MF1</p>	Respecter les délais d'inscription propre à chaque CTR	Le dossier d'inscription au stage doit être retourné à la CTR et non au centre où se déroule le stage, au plus tard XX semaines avant le début du stage.
	Il faut constituer un dossier d'inscription pour chaque stage et examen.	L'inscription au stage initial n'implique pas l'inscription au stage final et à l'examen :
	Tout dossier incomplet sera rejeté.	Respecter la qualité des pièces à fournir.
	Le nombre de candidats par Examen est limité.	<p>Les stages et examens sont organisés pour minimum X candidats et maximum Y candidats. (Ex : mini 5, maxi 16)</p> <p>L'ordre de priorité sera établi en fonction de la date d'arrivée des dossiers (le cachet de la Poste faisant foi).</p> <p>Dans le cas où la règle de priorité devrait être appliquée, les candidats non retenus seront avisés dans les meilleurs délais avant la date de l'ouverture de l'Examen.</p>
	Contactez les centres pour les hébergements.	Les tarifs de stage ne comprennent ni l'hébergement, ni les repas.

<p>Ch 3 Question 1.1</p> <p>Exemple : Stage et examen MF1</p> <p>Extrait du site : ctr.crca.fr > MF1</p>	<p>Intitulé de présentation : Stage et examen MF1</p> 	<p>Remarque</p>
<p><u>Le dossier d'inscription au stage Initial</u> doit être retourné à la CTR et non au centre où se déroule le stage, <u>au plus tard 2 semaines avant le début du stage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. - L'inscription au stage initial n'implique pas l'inscription au stage final et à l'examen : vous devez constituer un dossier pour chaque stage et examen. - Les tarifs de stage ne comprennent ni l'hébergement, ni les repas. - Contacter les centres pour les hébergements. - Attention, les stages sont organisés pour minimum 5 candidats et maximum 16 candidats. - Vous devez vous procurer le manuel du moniteur à jour et l'arrêté de 98 et les avoir pendant le stage. <p><u>Le dossier d'inscription au stage final</u> doit être retourné à la CTR et non au centre où se déroule le stage, <u>au plus tard 4 semaines avant le début du stage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. - L'inscription au stage final n'implique pas l'inscription au stage initial et à l'examen : vous devez constituer un dossier pour le stage et un dossier pour l'examen. - Les stages sont organisés pour minimum 5 candidats et maximum 16 candidats. - Les tarifs de stage ne comprennent ni l'hébergement, ni les repas. - Contacter les centres pour les hébergements. - Attention, tout dossier incomplet sera rejeté. - Attention, les stages et examens sont organisés pour minimum 5 candidats et maximum 16 candidats. <p>Le jour de l'examen, vous devrez présenter les documents originaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre licence fédérale de l'année en cours (l'assurance complémentaire est conseillée); - Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine, obligatoirement délivré par un médecin fédéral ou titulaire d'un CES Sportif, de moins d'un an; - Votre diplôme de N.4; - Votre permis mer (carte mer non valable) ; - L'attestation sur l'honneur que vous ne vous êtes pas présenté à une session de M.F.1, dans un délai de 1 mois précédant la session à laquelle vous 		

<p>participez;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le livret pédagogique Si ce carnet est insuffisamment ou incorrectement rempli au jour de l'examen, le candidat ne pourra se présenter ; - La « Démonstration Technique avec Handicap » validée et de moins de 9 mois ; - Pour les candidats ayant suivi une formation modulaire BEES1, les justificatifs originaux des unités de formation. <p><u>Toute pièce manquante le jour de l'examen interdira l'accès à l'examen.</u></p> <p>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES A L'ORGANISATION DES EXAMENS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'ouverture de l'examen, les candidats pourront avoir à justifier de leur identité. - Les candidats devront apporter leur matériel individuel de plongée, pour la bouteille et le lestage se renseigner au centre d'examen. - Le nombre de Candidats par Examen est limité. L'ordre de priorité sera établi en fonction de la date d'arrivée des dossiers (le cachet de la Poste faisant foi). - Dans le cas où la règle de priorité devrait être appliquée, les candidats non retenus seront avisés dans les meilleurs délais avant la date de l'ouverture de l'Examen. 	
---	--

Ch 3 Question 1.2	Réponse	Remarque
<p>Unicité du lieu de formation pour les stages, formation et examen</p>	<p>Aucune contrainte Il est possible pour un candidat de faire son stage initial, sa formation en situation et son stage final et examen dans un ou plusieurs CTR de son choix.</p>	

Ch 3 Question 1.3	Réponse	Remarque
<p>Délai de présentation après un échec à l'examen</p>	<p>1) Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se présenter avant un délai de un mois à une autre session. (Le non respect de ce délai découvert à posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté).</p> <p>2) Au-delà des trois ans le candidat doit refaire un stage final, pour présenter un nouvel examen. Ce stage final supplémentaire, ainsi que ce nouvel examen devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois qui suivent la fin du cursus des trois ans.</p> <p>En cas de nouvel échec, tout nouvel examen devra être présenté dans cette même période de 12 mois.</p>	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffessm.fr</p>

Ch 3 Question 1.4	Réponse		Remarque
Conditions de candidature aux différents stages	Etape de préparation	Conditions de candidature	Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : fessm.fr
	1 - Stage initial	- Licence - Niveau 4 - RIFAP - Certificat médical	
	2 - Suivi pédagogique en situation	- Licence - Certificat médical	
	3 - Stage final	- Licence - Certificat médical	

Ch 3 Question 1.4.1	Réponse détaillée	Stage initial : Conditions de candidature
Stage initial : Conditions de candidature	- Licence	- Etre titulaire de la licence en cours de validité
	- Niveau 4	- Etre titulaire du brevet de plongeur autonome Niveau IV Capacitaire FFESSM ou du diplôme de plongeur 3 étoiles CMAS préparé et obtenu à l'étranger ou d'un titre ou d'un diplôme admis en équivalence
	- RIFAP	- Etre titulaire du RIFAP de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence
	- Certificat médical	- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré par un médecin fédéral ou titulaire du Ces de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée
	- Document de travail	Le stagiaire doit se procurer le manuel du moniteur à jour et l'arrêté de 98 et les avoir pendant le stage.

Ch 3 Question 1.4.2	Réponse détaillée	Suivi pédagogique en situation : Conditions de candidature
Suivi pédagogique en situation : Conditions de candidature	- Licence	- Etre titulaire de la licence en cours de validité
	- Certificat médical	- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré par un médecin fédéral ou titulaire du Ces de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée

Ch 3 Question 1.4.3	Réponse détaillée	Stage final : Conditions de candidature
Stage final : Conditions de candidature	- Licence	- Etre titulaire de la licence en cours de validité
	- Certificat médical	- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré par un médecin fédéral ou titulaire du Ces de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée

Ch 3 Question 1.5	Réponse		Remarque
Conditions de candidature à l'examen	Etape d'évaluation	Conditions de candidature	Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06 Site : ffessm.fr La présentation à l'examen directement après le stage final n'est pas une obligation.
	- Examen	- Licence - 18 ans - Niveau 4 - RIFAP - Permis bateau - Certificat médical - DTH (Démonstration technique avec handicapé) - Respect du délai de présentation - Carnet pédagogique validé - Attestation sur l'honneur	

Ch 3 Question 1.5.1	Réponse détaillée	Examen : Conditions de candidature
<p>Conditions d'admission pour l'examen :</p>	- Licence	- Etre titulaire de la licence en cours de validité (l'assurance complémentaire est conseillée)
	- 18 ans	- Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen
	- Niveau 4	- Etre titulaire du brevet de plongeur autonome Niveau IV Capacitaire FFESSM ou du diplôme de plongeur 3 étoiles CMAS préparé et obtenu à l'étranger ou d'un titre ou d'un diplôme admis en équivalence
	- RIFAP	- Etre titulaire du RIFAP de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence
	- Permis bateau	- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur (UC10) permis côtier minimum, attestation pour les candidats étranger, (La carte mer est non valable) - Sont acceptés les anciens permis (permis A minimum)
	- Certificat médical	- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an (à la date de l'examen) délivré par un médecin fédéral ou titulaire du Ces de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée
	- DTH (Démonstration technique avec handicap)	- Présenter une attestation d'aptitude (UC 8) à l'épreuve d'assistance sauvetage de -25m, signé sur le livret pédagogique par, à minima, un moniteur MF1 ou BEES 1 licencié. - La validité de celle-ci est de neuf mois
	- Respect du délai de présentation	<p>Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.</p> <p>- Si le stage se déroule à l'étranger sous contrôle d'un moniteur français, ce dernier doit en demander l'autorisation au président de la CTN.</p> <p>- Si des stages s'effectuent dans des C.O.M. ou collectivités territoriales ou collectivités départementales non rattaché à un comité régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.</p> <p>Nota : 1) Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se présenter avant un délai de un mois à une autre session.</p>

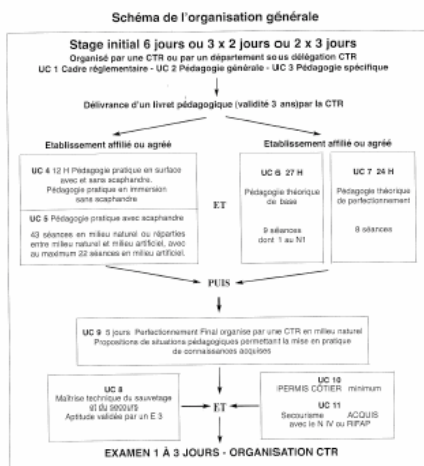
		<p>(Le non respect de ce délai découvert à posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté).</p> <p>2) Au-delà des trois ans le candidat doit refaire un stage final, pour présenter un nouvel examen. Ce stage final supplémentaire, ainsi que ce nouvel examen devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois qui suivent la fin du cursus des trois ans. En cas de nouvel échec, tout nouvel examen devra être présenté dans cette même période de 12 mois.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Stages pédagogiques effectués - Carnet pédagogique validé 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué dans l'ordre chronologique, après obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau IV, les stages pédagogiques suivants : <p>Stage initial : L'avis favorable concernant ce stage, composé des UC N°1, 2, 3 est signifié par la remise au stagiaire du livret pédagogique</p> <p>Stage en situation : Les stages en situations sont contrôlés et validés, sur le livret pédagogique, par les moniteurs fédéraux 2eme degré ou brevetés d'Etat 2eme degré licenciés à la FFESSM.</p> <p>Stage final : Un stage bloqué (UC9) organisé et validé par une CTR (Commission Technique Régional).</p>
	- Attestation sur l'honneur	Lorsqu'un candidat à cet examen, ne se présente pas dans son comité régional d'appartenance, il doit fournir une attestation sur l'honneur précisant qu'il ne s'est pas présenté à une session de Monitorat Fédéral 1 ^{er} degré dans les 30 jours précédents.

Ch 3 Question 1.5.2	Réponse détaillée	Dispositions particulières à l'organisation des examens
Dispositions particulières à l'organisation des examens	Papier d'identité	Lors de l'ouverture de l'examen, les candidats pourront avoir à justifier de leur identité.
	Matériels	Les candidats devront apporter leur matériel individuel de plongée. Pour la bouteille et le lestage se renseigner au centre d'examen.
	Dossier complet avec les 'originaux'	Toute pièce manquante le jour de l'examen interdira l'accès à l'examen.

2.2.4. Chapitre 4 : Préparation

Ch 4 Question 1	Réponse	Remarque
Ce qui est attendu	<p>La richesse de l'enseignement à la FFESSM est l'expression de la diversité de l'enseignement et la multiplicité des démarches possibles.</p> <p>Une démarche pédagogique mal choisie peut amener à un échec.</p> <p>La formation FFESSM est une formation par objectif qui s'adapte à l'élève tel qu'il est. Ce n'est pas une formation standard qui selon l'élève adapte un déroulement de formation type.</p> <p>Les situations de plongée sont variées, les moniteurs devront privilégier la faculté d'adaptation par rapport au public et à l'environnement de l'activité. Cela est préférable au bachotage exclusif en vue de la réussite à l'examen.</p> <p>Le moniteur doit avoir un savoir et un savoir-faire irréprochable, aussi bien théorique que pratique dans un cadre que le débutant perçoit comme hostile. Il doit être une référence de compétence.</p> <p>De même son comportement dans une activité de loisir doit montrer une grande convivialité dans un cadre rigoureux et chaleureux.</p>	<p>Cet enseignement contraste avec d'autres systèmes standardisés dans une formation imposée sous peine de violation de standards.</p>

Ch 4 Question 2	Réponse	Remarque
<p>Contenu du programme MF1</p> <p>Cf. annexe 5</p>	<p>Schéma de l'organisation générale</p> <p>Stage initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 1 Cadre réglementaire - UC 2 Pédagogie générale - UC 3 Pédagogie spécifique <p>Stage Suivi pédagogique en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 4 12H Pédagogie pratique en surface avec scaphandre. Pédagogie pratique en immersion sans scaphandre - UC 5 Pédagogie pratique avec scaphandre 43 séances en milieu naturel ou réparties entre milieu naturel et milieu artificiel, avec au maximum 22 séances en milieu artificiel. - UC 6 27 H Pédagogie théorique de base 9 séances dont 1 au N1 - UC 7 24 H Pédagogie théorique de perfectionnement 8 séances <p>Stage final</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 9 5 jours Perfectionnement final organisé par une CTR en milieu naturel. Propositions de situations pédagogiques permettant la mise en pratique de connaissances acquises - UC 8 Maîtrise technique du sauvetage et du secours Aptitude validée par un E3 - UC 10 Permis Côtier minimum - UC 11 Secourisme acquis avec le Niv IV ou RIFAP 	<p>Source Manuel du moniteur</p> <p>Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 09/06</p> <p>Site : fressm.fr</p>
<p>Schéma de l'organisation générale</p>	<p>Cf. annexe 5 page 8</p>	



Ch 4 Question 2.1	Réponse	Remarque
L'encadrement dans les stages	<ul style="list-style-type: none"> - Le responsable du stage initial ou du stage final est un Instructeur délégué par la CTR. - Il est responsable de son équipe pédagogique, qui est constitué de formateur 2eme degré et/ou de consultants de la discipline présenté au cours du déroulement du stage. (ex : juriste pour la réglementation) 	L'objectif à atteindre de chaque stage est déterminant pour la préparation du stagiaire.

Ch 4 Question 2.1.1	Réponse détaillée	L'objectif pédagogique de chaque stage
L'objectif pédagogique de chaque stage	Pour le stage initial	<ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire doit prendre conscience de l'ampleur du travail à fournir - Après le stage initial, le stagiaire est réputé devoir gérer sa formation.
	Pour le stage final	Le stagiaire doit être capable d'auto-évaluation La confrontation avec d'autres stagiaires permet de se situer. C'est un examen blanc.
	Entre les deux stages, le suivi en situation	Le stage en situation doit permettre au stagiaire d'apprendre quelque chose. Eviter de faire uniquement du baptême Le stagiaire n'est pas en autonomie au départ et doit donc progresser selon les périodes de formation : N1 puis N2 puis N3 puis N4 de l'espace médian à l'espace lointain. <ul style="list-style-type: none"> - L'idéal est d'éviter les périodes de haute saison (ex le mois d'août) et l'absence de disponibilité de formateur 2eme degré. - L'idéal est de trouver la possibilité de tourner dans différents centres. Il faut le prévoir et faire la demande par mail.

Ch 4 Question 2.2	Réponse + Cf. Annexe 4 : Livret pédagogique	Remarque
Le livret pédagogique Cf. annexe 4	<p>Attention : Si le livret est insuffisamment rempli, le candidat <u>NE PEUT PAS</u> se présenter.</p> <p>Ph. POINBOEUF a préparé une présentation sur 'les conseils d'utilisation du livret pédagogique, pour les stagiaires MF1'. Le livret pédagogique. Conseil et guide d'utilisation (Ph. POINBOEUF) Cf. annexe 4 : Livret pédagogique</p>	Un manque d'information sur l'utilisation du livret conduit souvent à la présentation de documents non-conformes.

Ch 4 Question 2.2.1	Réponse détaillée	Savoir remplir le livret pédagogique
<p>Savoir remplir le livret pédagogique</p> <p>Le document et sa forme</p> <p>Cf. annexe 4</p>	<p>Les acteurs :</p> <p>Le cursus de formation du MF1 :</p>	<p>Aspect contractuel :</p> <p>Des moniteurs pas suffisamment attentifs et les stagiaires qui n'utilisent pas correctement le livret, il peut arriver que le livret ne soit pas conforme !!</p> <p>Les obligations du stagiaire et moniteur 2°degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est fondamental de consigner toutes les actions en temps réel. Importance de remplir correctement le livret : dates, séances et contenu sommaire - C'est le 2°degré qui doit préciser de remplir le carnet mais ce n'est pas toujours possible. - C'est le 2°degré qui dirige les actions du stage. - C'est un même 2°degré qui date et signe une unité pédagogique soit 4 séances. Un 2°degré peut suivre 4 stagiaires simultanément. In fine c'est le 2°degré qui doit être présent mais il doit/il peut faire des directives à un 1°degré. - Le stagiaire doit aussi s'assurer que sa formation est complète et charge à lui, d'aller la chercher. <p>Ne pas oublier la signature du Président de la CTR</p> <p>Avis favorable et identification complète du formateur, visa du formateur par séance.</p>

Ch 4 Question 2.3	Réponse	Remarque
<p>L'évaluation au cours de la préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le stagiaire doit se rapprocher de formateurs 2eme degré pour l'aider à s'évaluer dans sa progression. Seul il manque de repère. - Le stagiaire est 'adulte' et postule à devenir lui-même organisateur, directeur de plongée... - Il doit savoir se prendre en charge et gérer la progression de sa propre formation. 	

Ch 4 Question 2.4	Réponse	Remarque
<p>Comment le stagiaire se forme actuellement ?</p>	<p>Le parcours de la formation d'un stagiaire est personnel et individualisé selon le temps, les moyens et les ressources qu'il met personnellement en œuvre pour atteindre le niveau attendu.</p> <p>Plusieurs paramètres conditionnent son évolution.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi par un ou plusieurs formateur(s) 2eme degré - La motivation - Les outils à disposition 	

Ch 4 Question 2.4.1	Réponse détaillée	Les formateurs 2eme degré
Les formateurs 2eme degré	Dans tous les cas, - L'objectif final à atteindre reste identique. - Il faut atteindre le niveau final attendu.	L'existence de formateur 2eme degré - S'il existe dans le club ou dans les clubs voisins des moniteurs 2degré, ces derniers ont la compétence de la formation de formateurs .et peuvent par un suivi régulier apporter les éléments nécessaires à la réflexion personnelle du candidat. - S'il n'existe pas dans les clubs de moniteur 2 degré ou bien par choix volontaire, le candidat se forme tout seul.

Ch 4 Question 2.4.2	Réponse détaillée	La motivation
La motivation	Attention, le caractère compétence et expérience dans l'activité de son club, n'est pas pris en compte.	- Le MF1, est un bénévole , dévoué. La motivation doit être forte pour se remettre en cause. - La motivation est souvent de s'affirmer et d'être reconnu dans la structure. Pour un jeune plongeur c'est une évolution dans la hiérarchie du club - Si la motivation est de devenir professionnel, il existe une passerelle qui permet l'accès au BEES 1

Ch 4 Question 2.4.3	Réponse détaillée	Outils à disposition
Outils à disposition Cf. annexe 5 annexe 6 annexe 7 annexe 8	La bibliographie pour se former en qualité d'enseignant est rare. Il n'existe pas de 'livre recettes prêtes à servir'. Il existe des objectifs à atteindre. Il est nécessaire d'adapter une réflexion personnelle. Il faudra créer son propre chemin pédagogique selon toutes les situations rencontrées.	- Le manuel du moniteur Cf. annexe 5 : Manuel du moniteur - La revue Subaqua Cf. annexe 6 : Subaqua - CTN info de la revue Subaqua et/ou du site: fressm.fr Cf. annexe 7 : CTN Info - Liste des sujets d'examen sur Internet Cf. annexe 8 : Liste des sujets - Par définition, il n'existe pas d'ouvrage de pédagogie sur le MF1, donc il est difficile de s'auto évaluer.

Ch 4 Question 2.5	Réponse	Remarque
Un conseil : travailler	<p>Même avec le meilleur formateur et les meilleurs outils, Il faut travailler et se préparer sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu des cours - Le Plan de la progression - La gestion du stress <p>Sans connaissance et sans plan, ce n'est pas la peine d'aller se présenter à l'examen</p>	C'est une évidence, mais toujours bon à rappeler !!

Ch 4 Question 2.5.1	Réponse détaillée	Le contenu des cours
Le contenu des cours	50% des échecs au MF1, c'est un manque flagrant de contenu	<ul style="list-style-type: none"> - La connaissance (le contenu) représente 50% de la note. Le contenu, c'est la matière et cela se travaille. - L'expérience doit également être présente. Il n'y a pas que du contenu théorique.

Ch 4 Question 2.5.2	Réponse détaillée	Le Plan de la progression
Le Plan de la progression	Tout est dans le Plan	<ul style="list-style-type: none"> - On ne présente pas sa prestation à l'examen, si le plan n'est pas marqué. - Il faut savoir sortir un plan judicieux. - Le plan doit être bien équilibré et bien détaillé.

Ch 4 Question 2.5.3	Réponse détaillée	La gestion du stress
La gestion du stress	Le stress de l'examen est connu	<p>Il est important de se préparer à gérer ses facultés émotionnelles.</p> <p>L'effet théâtral dans une séance est pris en compte à l'examen.</p>

2.2.5. Chapitre 5 : Examen

Ch 5 Question 1	Réponse	Remarque
Composition du jury	<p>ORGANISATION GENERALE Cet examen est organisé à l'échelon régional, avec un jury régional</p> <p>JURY</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Président du Comité Régional ou son représentant. - Le Président de la Commission Technique Régionale ou son représentant. - Un Instructeur National Fédéral délégué de la CTR. Il est chargé de vérifier la conformité du déroulement de l'examen. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats. - Un ou plusieurs Instructeurs Régionaux aidés d'un ou plusieurs moniteurs fédéraux ou Brevetés d'Etat 2^{ème} degré licenciés à la FFESSM. - Le Président du Comité ou le Président de la CTR ou leur représentant peuvent, s'ils sont instructeurs nationaux, cumuler les deux fonctions. 	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>

Ch 5 Question 1.1	Réponse + Annexe 9 : Charte et règlement des jurys	Remarque
<p>Règlement des jurys d'examens fédéraux</p> <p>Cf. annexe 9</p>	<p>Règlement des jurys d'examens fédéraux Cf. annexe 9</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des fonctions suivantes - Préparation de l'examen - Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves <ul style="list-style-type: none"> Epreuves théoriques Epreuves pratiques Epreuves pédagogiques - Délibération du jury - Proclamation des résultats - Administration de l'examen <p>Charte des jurys d'examens fédéraux Cf. annexe 9</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations des candidats et des membres du jury - Délibération du jury 	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Charte et règlement des jurys révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>

Ch 5 Question 1.1.1	Réponse détaillée	Définition des fonctions suivantes
<p>Définition des fonctions suivantes</p>	<p>- La composition des jurys doit être conforme aux textes du manuel du moniteur, version actualisée,</p>	<p>- La CTR désigne un cadre appelé 'délégué de la CTR'. Le délégué de la CTR est un Instructeur national. Il est chargé de vérifier la conformité du déroulement de cet examen. En cas d'absence du Président de la CTR, il vérifie également les dossiers des candidats. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.</p> <p>- Le président de jury, responsable de l'ensemble de l'examen, doit assurer l'unité pédagogique, prévenir et corriger les dysfonctionnements éventuels, animer la délibération du jury (il doit donc être choisi en fonction de sa capacité à remplir ce rôle important),</p> <p>- Un membre du jury peut être désigné par le président de jury pour assurer le secrétariat de l'examen,</p> <p>- Les membres du jury participent à l'évaluation des candidats selon le programme défini,</p> <p>- La désignation du ou des directeurs de plongée est validée par le président du jury.</p>

Ch 5 Question 1.1.2	Réponse détaillée	Préparation de l'examen
<p>Préparation de l'examen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation prévisionnelle de l'examen doit être réalisée dans les délais définis par la commission technique, - Le président du jury présente tous les membres du jury à l'ensemble des candidats, avec leur fonction particulière, ainsi que le programme prévisionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet détaillé (planning, composition des équipes de jury, rotation des candidats sur l'ensemble du jury) est présenté pour validation à l'ensemble des membres du jury avant le début des épreuves techniques et pédagogiques, et cela au cours d'une réunion préparatoire. L'objectif est de réunir les conditions optimales pour les candidats, en fonction des possibilités locales, - Cependant, l'organisation prévisionnelle n'est jamais contractuelle, et peut être modifiée en cours d'examen, - Au cours de cette réunion préparatoire animée par le président du jury : <ul style="list-style-type: none"> - Il est rappelé les modalités de réalisation des épreuves définies dans le manuel du moniteur éventuellement complétées des prescriptions de la commission technique, - Les conditions d'organisation de chaque épreuve sont présentées par le représentant de la structure support, - Les conditions, critères et modalités d'évaluation sont présentés à l'ensemble des membres du jury pour validation. - Les méthodes d'évaluation doivent être harmonisées au sein du jury. pour certaines épreuves, le président du jury peut imposer qu'à partir des observations de chaque jury, l'évaluation de la prestation des candidats soit réalisée en commun, - Chaque membre du jury doit spontanément présenter au président du jury les pièces nécessaires à l'exercice de ses prérogatives (licence, brevet, certificat médical), - En ce qui concerne les examens régionaux, le délégué de la CTR informe les membres du jury de la conformité de toutes les candidatures.

Ch 5 Question 1.1.3	Réponse détaillée	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves théoriques
<p>Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves :</p> <p>Epreuves théoriques</p>	<p>Epreuves théoriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sujets validés relèvent de la responsabilité de la commission technique, - Les tables fédérales actualisées, éditées par la FFESSM ou fournies lors de l'examen, sont les seules tables de plongée autorisées, 	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examen avant le tiers de la durée de l'épreuve, - Les retardataires sont admis jusqu'à ce que le premier candidat ait quitté les lieux de composition, mais sans rallonge du temps initialement prévu, - Pour les épreuves nécessitant des calculs, à l'exclusion de toute autre épreuve, les calculatrices de poche (et autres équipements munis d'un calculateur) éventuellement programmables, à fonctionnement autonome, non imprimantes, sont autorisées, - L'aide de documents (y compris électroniques) est interdite, hormis ceux remis aux candidats par le jury, - Les téléphones portables doivent être éteints, - Toute tricherie avérée est portée à la connaissance du président du jury, - Au moins un membre du jury est présent dans la salle d'examen pendant toute la durée de l'épreuve, - Dans la mesure du possible les copies sont rendues anonymes, - Le nombre des copies rendues est vérifié à la fin de l'épreuve, - Dans la mesure du possible, les épreuves théoriques font l'objet d'une double correction 'en aveugle' dont les écarts significatifs sont rendus si nécessaire par un troisième correcteur désigné par le président du jury.

Ch 5 Question 1.1.4	Réponse détaillée	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pratiques
Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pratiques	<p>Epreuves pratiques</p> <p>- Chaque épreuve est présentée à l'ensemble des candidats en indiquant les conditions d'organisation et les critères d'évaluation, au besoin précisés par chaque jury d'atelier,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est souhaitable que l'évaluation soit réalisée par le jury en binômes, - L'air est le seul mélange respirable autorisé pour les candidats, - Le matériel personnel utilisé par les candidats et le jury doit être d'usage courant et en bon état de fonctionnement, ce qui exclut les matériels trop anciens (détendeur à un étage,...) ainsi que les matériels trop récents dont l'emploi n'est pas jugé, par la commission technique, suffisamment maîtrisé par l'ensemble des plongeurs, - Le jury de l'atelier peut mettre fin à la prestation du candidat si un manquement grave aux règles de sécurité est susceptible de provoquer une situation trop dangereuse pour lui-même ou les membres du jury.

Ch 5 Question 1.1.5	Réponse détaillée	Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pédagogiques
Déroulement de l'examen par groupe d'épreuves : Epreuves pédagogiques	<p>Epreuves pédagogiques</p> <p>- Chaque épreuve est présentée à l'ensemble des candidats en indiquant les conditions d'organisation et les critères d'évaluation,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est souhaitable que l'évaluation soit réalisée par le jury en binôme, - Les sujets sont tirés au sort par chacun des candidats qui en confirment la bonne compréhension au jury chargé de l'évaluer, -Le déroulement des épreuves pédagogiques (préparation, réalisation) est conforme aux textes du Manuel du moniteur, version actualisée, -Les épreuves pédagogiques ne doivent pas être organisées exclusivement sous forme d'entretien avec le jury, et une épreuve pédagogique au moins doit nécessiter le passage à l'eau.

Ch 5 Question 1.1.6	Réponse détaillée	Délibération du jury
Délibération du jury	<p>Le président du jury fait respecter l'esprit des textes de la commission technique,</p> <p>- Tout membre du jury est tenu à l'obligation de réserve vis-à-vis de toute personne n'ayant pas participé à cette délibération,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve non présentée par un candidat est notée NP et élimine le candidat ipso facto, - Une épreuve non faite (non réalisée jusqu'à son terme) est notée NF et entraîne la note zéro, - Les décisions concernant les candidats sont prises à la majorité simple des membres du jury. Cependant lorsqu'une note a été donnée par un jury d'atelier dans le respect des critères d'évaluation préalablement définis en commun, celui-ci peut exercer son veto à toute modification de la note - En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.

Ch 5 Question 1.1.7	Réponse détaillée	Proclamation des résultats
Proclamation des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats sont proclamés en présence du président de la fédération ou du comité régionale ou de leur représentant, - Aucune note n'est donnée par les membres du jury aux candidats reçus ou non reçus, 	<ul style="list-style-type: none"> - La proclamation des résultats est précédée de la lecture de la charte des moniteurs, - A cette occasion, le jury peut adresser ses félicitations à un(e) ou plusieurs candidat(e)s particulièrement méritant(e)s, - Sans avoir accès au détail des notes, les candidats non reçus peuvent s'adresser au président du jury pour obtenir un éclairage constructif des causes de leur échec, avec le concours des autres membres du jury.

Ch 5 Question 1.1.8	Réponse détaillée	Administration de l'examen
Administration de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> - Les notes sont portées sur les formulaires feuilles de notes définies par la CTN 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les copies d'écrit et les documents d'évaluation sont collectés et conservés par le centre d'examen pendant 60 jours, - Un compte rendu écrit de l'examen peut être établi sous la responsabilité du président du jury. Y sont consignés tous les évènements ou dysfonctionnement constatés pendant l'examen par les membres du jury et portés sans délai à la connaissance du président. Dans le cas d'examens régionaux, le délégué de la CTR participe obligatoirement à ce compte rendu. - Au plus tard dans les 45 jours qui suivent la date de proclamation des résultats, les candidats non reçus peuvent demander par écrit à la commission technique le relevé de leurs notes, - Les candidat disposent d'un délai de 45 jours pleins à la date de proclamation des résultats, pour former un recours auprès du président de la commission technique régionale, seule compétente dans le domaine de l'évaluation des cadres techniques.

Ch 5 Question 1.2	Réponse	Remarque
Charte des jurys d'examens fédéraux	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations des candidats et des membres du jury - Délibération du jury 	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Charte et règlement des jurys révision 06/06 Site : ffesm.fr</p>

Ch 5 Question 1.2.1	Réponse détaillée	Obligations des candidats et des membres du jury
<p>Obligations des candidats et des membres du jury</p>	<p>Afin de prévenir des situations préjudiciables au bon déroulement de l'examen, les candidats et les membres du jury s'efforcent d'adopter, chacun vis-à-vis des autres, une attitudes courtoise et respectueuse,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si un candidat se sent anormalement traité (considéré) par un autre candidat ou un membre du jury, il doit en faire part sans délai au président du jury, - Si un membre du jury est témoin d'un comportement anormal d'un autre membre du jury ou d'un candidat, il doit en faire part sans délai au président du jury, - Afin que les candidats puissent préparer sereinement toutes les épreuves, aucune appréciation ou indication sur la qualité de leur prestation ne leur sera donnée par les membres du jury pendant ou après chaque épreuve, - Afin qu'un membre du jury ne puisse être influencé, dans un sens ou dans l'autre, les notes attribuées aux candidats par d'autres membres du jury et généralement collectées par le secrétaire de l'examen, ne leur sont pas communiquées avant la délibération, - Les candidats sont tenus de se préparer à toutes les épreuves selon le planning défini, et doivent se tenir à la disposition du jury pendant toute la durée de la session, - Les membres du jury sont tenus de participer à l'ensemble de l'examen, sauf cas de force majeure présentée au président du jury, - Les membres du jury signalent au président les candidats pouvant les placer en situation de conflit d'intérêt (lien familial, professionnel, etc...), qui tiendra compte dans la mesure du possible, - Dans le cas de l'examen, les candidats s'engagent à signer la charte dont ils ont pris connaissance en même temps que les conditions de candidature à l'examen présenté.

Ch 5 Question 1.2.2	Réponse détaillée	Délibération du jury
<p>Délibération du jury</p>	<p>- Tout membre du jury s'engage à respecter l'esprit des textes de la commission technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une note n'est jamais diminuée lors des délibérations, - Seules les notes définitives peuvent être conservées par les membres du jury, - Si un membre du jury est contraint de quitter l'examen ou de ne pas participer aux délibérations, ses observations particulières doivent être notées par écrit et mises à disposition du président du jury avant son départ

Ch 5 Question 2	Réponse	Remarque
Présentation des épreuves	<p>Les épreuves sont notées sur 20 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) épreuve de pédagogie préparatoire : coefficient 3 2) épreuve de pédagogie pratique : coefficient 4 3) épreuve de pédagogie théorique : coefficient 4 4) épreuve de sauvetage : coefficient 4 5) connaissance de règlements : coefficient 2 <p>Toute note inférieure à 5 est éliminatoire sauf pour l'épreuve de connaissance des règlements pour laquelle une note inférieure à 10 est éliminatoire. Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir, en plus d'un total de 170 points, la moyenne d'ensemble aux trois épreuves pédagogiques et la moyenne d'ensemble aux épreuves de démonstration technique avec handicap et de connaissance des règlements</p>	<p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>

Ch 5 Question 2.1	Réponse détaillée	La pédagogie préparatoire
<p>La pédagogie préparatoire à la plongée Coefficient 3</p> <p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>	<p>Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau IV</p> <ul style="list-style-type: none"> - sans scaphandre : en surface et en immersion - avec scaphandre en surface - baptême de plongée 	<p>Elle comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exposé des principes de base de la plongée (faute à éviter, prévention des accidents possibles, règles de sécurité, premiers signaux du code de communication, etc.). - L'utilisation pratique du manuel (principes succincts de fonctionnement, montage et démontage du détendeur sur le bloc, manière correcte de s'équiper, réserve, etc.). - L'équipement des débutants - La mise à l'eau des débutants

Ch 5 Question 2.2	Réponse détaillée	La pédagogie pratique
<p>La pédagogie pratique Coefficient 4</p> <p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>	<p>Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon de plongée avec un ou plusieurs élèves, accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la leçon peut, éventuellement, rendre nécessaire.</p>	<p>Du point de vue technique, les sujets à traiter par le candidat peuvent aller du plongeur débutant ayant déjà utilisé un scaphandre autonome à l'air jusqu'au plongeur préparant les épreuves de brevet de niveau IV capacitaire, et qualification niveau V.</p> <p>Apprentissage ou perfectionnement d'un exercice particulier ou d'un groupe d'exercices, préparation aux épreuves des différents brevets FFESSM (à l'exclusion des épreuves sans scaphandre de ces brevets), plongée d'exploration, plongée d'entraînement (ex apprentissage de l'orientation), etc.</p> <p>Le thème et les conditions d'exécution de la leçon sont définis au candidat par le jury responsable de cette épreuve.</p>

Ch 5 Question 2.3	Réponse détaillée	La Pédagogie théorique
<p>La Pédagogie théorique Coefficient 4</p> <p>Source Manuel du moniteur Chapitre : Moniteur Fédéral 1er degré révision 06/06 Site : ffessm.fr</p>	<p>Le candidat est supposé développer devant un groupe d'élèves un sujet précis concernant la plongée (niveau technique des élèves : du débutant jusqu'au plongeur préparant le capacitaire niveau 4 FFESSM)</p>	<p>Il convient de préciser qu'il s'agit d'une épreuve de pédagogie et que le candidat doit démontrer ses capacités d'enseignant, c'est-à-dire ses possibilités de transmettre ses connaissances à des élèves.</p> <p>Le niveau des élèves auquel s'adresse cet exposé est défini au candidat par le jury responsable de l'épreuve.</p> <p>Le sujet de l'exposé est tiré au sort par le candidat parmi une liste de questions établies par le jury responsable de l'épreuve et portant sur le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principales lois physiques régissant la plongée - Le scaphandre et son fonctionnement - L'équipement - La préparation à la plongée - La technique individuelle du plongeur - Les tables de plongée - Les accidents - La plongée en collectivité <p>Le candidat dispose de 15 à 30 minutes pour préparer son sujet et de 15 à 30 minutes pour l'exposer</p>

Ch 5 Question 2.4	Réponse détaillée	La DTH
La DTH Démonstration technique avec handicap de -25 mètres Coefficient 4		Cet exercice consiste à remonter un plongeur en difficulté de -25mètres, sans l'aide d'un système gonflable, à le remorquer correctement jusqu'à une embarcation et à le déséquiper pour le hisser à bord

Ch 5 Question 2.5	Réponse détaillée	La réglementation
La réglementation Coefficient 2		Une interrogation orale ou écrite portant sur les règlements généraux de la FFESSM

2.2.6. Chapitre 6 : Moniteur

Ch 6 Question 1	Réponse	Remarque
<p>Charte du moniteur fédéral 1^{er} degré</p> <p>Cf. Annexe 10</p>	<p>Cf.: Chap 1 Question 2.1 Prérogatives du MF1</p> <p>Chaque moniteur fédéral FFESSM prend l'engagement moral de se conformer aux obligations de la Charte du MF1</p> <p>Cf. Annexe 10 : Charte MF1</p>	<p>Source Manuel du moniteur</p> <p>Chapitre : Charte du moniteur fédéral 1^{er} degré</p> <p>révision 03/07</p> <p>Site : ffessm.fr</p>

Ch 6 Question 1.1	Réponse	Remarque
<p>Recyclage</p>	<p>- La Charte du MF1 précise le point que chaque moniteur fédéral FFESSM prend l'engagement moral de se conformer aux obligations suivantes : dont celle-ci : Actualiser ses connaissances pratiques, pédagogiques, environnementales, théoriques, conditions nécessaires au maintien et à la jouissance de son statut.</p>	

2.3. Réponse Vision complète du cursus MF1 (Résumé)

- Le tableau suivant présente la progression du cursus du moniteur Fédéral 1^{er} degré avec les différentes conditions de candidature et de durée pour chacune des étapes.
- Le passage entre les étapes se fait obligatoirement dans l'ordre chronologique, après obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau IV.

Etape de préparation	Conditions de candidature	Durée	Remarque
1 - Stage initial	- Licence - Niveau 4 - RIFAP - Certificat médical	6 jours	A l'issue, délivrance d'un carnet pédagogique avec validation du stage initial, offrant les prérogatives à son titulaire d'être stagiaire pédagogique
2 - Suivi pédagogique en situation	- Licence - Certificat médical	1 mois minimum et 3 ans maximum	Le carnet pédagogique doit comporter un cursus pédagogique validé pour un ou des moniteurs 2eme degré
3 - Stage final	- Licence - Certificat médical	5 jours bloqués	A l'issue, il y a validation du stage final

Etape d'évaluation	Conditions de candidature	Durée	Remarque
1 - Examen	- Licence - 18 ans - Niveau 4 - RIFAP - Permis bateau - Certificat médical - Attestation d'aptitude à l'épreuve d'assistance sauvetage de – 25m - respect du délai de présentation - Carnet pédagogique validé - attestation sur l'honneur	1 à 3 jours	La présentation à l'examen n'est pas une obligation après le stage final. Il faut respecter le délai de trois années entre stage initial et examen

Remarques

Le suivi pédagogique en situation est laissé à l'initiative du stagiaire qui peut et qui doit se rapprocher de moniteurs 2eme degré pour suivre et valider sa formation.

Une liberté de choix concernant le lieu de pratique (mer, lacs, piscines...) est offerte au stagiaire qui doit néanmoins choisir et respecter un cursus de formation.

Le carnet doit être totalement rempli selon les règles en vigueur.

Conclusion

A travers les nombreuses structures FFESSM, il est facile pour un plongeur d'être formé dans le cursus fédéral et de progresser jusqu'au niveau IV.

Poursuivre sa progression en devenant moniteur fédéral 1^{er} degré est louable pour la pérennité des clubs associatifs, et la promotion de la plongée en France.

Mais comment devenir moniteur fédéral 1er degré et comment trouver l'ensemble des informations nécessaires à ce projet ?

Sur Internet, outil d'actualité par excellence, on dispose de quantité d'informations.

On trouve facilement le cursus du monitorat pour différents sports comme le ski, le cyclisme, la voile...

Pour la plongée, il est possible d'obtenir facilement la marche à suivre pour devenir moniteur de plongée d'organismes autres que la FFESSM. Mais pour devenir moniteur de la FFESSM, rien ne semble bien simple.

En cherchant sur le site Internet de la FFESSM, il est possible de trouver toutes les informations nécessaires au cursus du MF1.

En réalité, naviguer sur le site fédéral, nécessite avant tout, de connaître l'organisation de la fédération, pour savoir comment accéder aux données souhaitées. Celles-ci existent dans différents répertoires, mais ne sont pas regroupées dans une source unique à l'usage des candidats au MF1.

Avec un regard systémique sur la recherche d'informations pour le MF1, je propose de réaliser une source unique et globale d'informations, où sont regroupées toutes les questions qu'un candidat au MF1, puisse se poser.

Comme dans une base de données, le candidat pourra cibler sa recherche d'informations grâce à la présentation d'une liste de toutes les questions. Celles-ci sont classifiées par chapitre, selon leur thème d'appartenance et selon une nomenclature définie.

Présenté sous la forme d'un cahier des charges, un tableau relatif à chaque question apporte une réponse concrète et directement utilisable. Dans certain cas, une explication complémentaire et/ou une annexe précise le chemin pour aller chercher directement l'information.

L'indication systématique de la 'source d'origine' du contenu de chaque réponse est le garant du 'crédit d'actualité' des informations présentées.

Bien sûr les informations vont évoluer. Il est toujours possible de les maintenir à jour, sans dénaturer la structure du cahier des charges.

Les besoins d'un candidat au MF1 vont également évoluer dans le temps. Il sera toujours possible d'intégrer de nouvelles questions non encore répertoriées dans un chapitre et de gérer la mise à jour du contenu des réponses.

Ce cahier des charges peut également évoluer en 'Banque de données des questions – réponses usuelles à l'usage des candidats au MF1'

Une version allégée de la 'source d'informations à l'usage des candidats au MF1' permet également d'apporter une première démarche de solution.

Pour une mise en application concrète, il est toujours concevable d'apporter en réponse aux besoins d'un candidat au MF1, l'accès à ce cahier des charges, sous une forme restant à convenir : soit via Internet au niveau d'une CTR ou des Clubs, soit via un support CD ou un support papier.

Il restera à gérer périodiquement la mise à jour, et associer un indice de révision.

Le côté budgétaire de la mise en place est un autre problème, où toutes solutions restent à définir entièrement.

